

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.

Le Canada

Livraison à domicile dans les endroits de la ville et de la banlieue. Pour service irrégulier, téléph. 2-23-45-47. Main 7697.

VOL. XX — No. 140

BEAU, FRAIS CE SOIR.

MONTREAL, SAMEDI, 16 SEPTEMBRE 1922

MINIMUM: 52; MAXIMUM: 64.

PRIX TROIS SOUS

LES KEMALISTES DONNERONT LIBERTE DE PASSAGE A TOUS LES VAISSEAUX AUX DETROITS

Le représentant kémaliste à Constantinople, dans sa réponse aux Alliés, omet de parler de cette ville et de la neutralité des Dardanelles et du Bosphore

LA FLOTTE ANGLAISE EN ASIE-MINEURE

Elle reçoit ordre d'empêcher les troupes turques de passer en Europe. — Les kémalistes prêts à prendre part à une conférence. — La Roumanie et la Yougoslavie

(Cable de la Presse Associée)
Constantinople, 15. — Les kémalistes insistent sur le règlement de la question des Dardanelles conformément au principe nationaliste qui admet la liberté de passage dans les détroits aux vaisseaux de toutes les nationalités. Telle est la réponse du représentant kémaliste de Constantinople à la note des hauts commissaires alliés faisant savoir que les alliés s'attendent à ce que le gouvernement d'Angora respecte la neutralité des détroits et de Constantinople.

La réponse kémaliste ajoute que le gouvernement d'Angora est prêt à prendre part à une conférence de toutes les nations intéressées au statut des Dardanelles.

L'ATTITUDE ALLIEE
Londres, 15. — Si Mustafa Kemal pacha tente de faire marcher ses troupes victorieuses sur Constantinople, il fera face à la flotte anglaise.

Le cabinet anglais après s'être réuni aujourd'hui, a annoncé que des instructions avaient été envoyées à sa flotte de ne pas permettre aux troupes kémalistes de traverser l'Asie Mineure en Europe.

Un accord complet a été arrêté à la réunion du cabinet avec la France pour la protection des zones neutres des deux côtes des détroits et de Constantinople. Une note sera envoyée à Mustafa Kemal pacha, par l'Italie, la France et la Grande-Bretagne, affirmant qu'en attendant un arrangement permanent de la situation, les zones neutres doivent être respectées.

Les Anglais se préparent à envoyer des renforts dans les zones neutres. La Yougoslavie et la Roumanie verraient d'un oeil inquiet la perspective d'une offensive turque contre la Thrace.

DERNIERE DEFAITE GRECQUE
Constantinople, 15. — Un message d'Angora reçu hier à deux heures est interprété comme annonçant la chute de Panormio, la dernière forteresse grecque en Asie Mineure, tombée aux mains des Turcs. La majeure partie du troisième corps d'armée grec a évacué la Thrace en toute sûreté.

LA FLOTTE ANGLAISE
Londres, 15. — La flotte anglaise reçoit ordre de ne pas permettre aux troupes turques de traverser l'Asie Mineure, et d'empêcher l'entrée au cabinet.

Un accord complet existe avec la France au sujet de la protection des zones neutres des deux côtes des Dardanelles et de Constantinople. On a annoncé que le gouvernement anglais considérait que toute la question turque devrait être débattue à une conférence générale des puissances, y compris les petites puissances comme la Roumanie et la Yougoslavie.

Il n'a pas encore été décidé si les Etats-Unis seront invités. L'Italie, la France, la Grande-Bretagne enverront une note à Mustafa Kemal pacha, chef du gouvernement nationaliste turc, pour lui demander qu'en attendant un arrangement permanent les zones neutres soient respectées.

A part les instructions à la flotte de ne pas permettre aux troupes turques de traverser le détroit, les Anglais se préparent à envoyer des renforts aux zones neutres.

On apprend que la Roumanie et la Yougoslavie appréhendent avec terreur la perspective que les Turcs entrent dans la Thrace.

SEDITION
Londres, 15. — On rapporte à Constantinople qu'une sédition a éclaté à Adrianople, où plusieurs officiers et une partie de la population ont renversé l'administration grecque, mande une dépêche de Constantinople à l'Agence Reuter en date d'aujourd'hui.

La dépêche ajoute que les îles de Mytilène et de Chios, dans la mer Egee demandent leur indépendance.

On apprend que la Roumanie et la Yougoslavie appréhendent avec terreur la perspective que les Turcs entrent dans la Thrace.

SEDITION
Londres, 15. — On rapporte à Constantinople qu'une sédition a éclaté à Adrianople, où plusieurs officiers et une partie de la population ont renversé l'administration grecque, mande une dépêche de Constantinople à l'Agence Reuter en date d'aujourd'hui.

La dépêche ajoute que les îles de Mytilène et de Chios, dans la mer Egee demandent leur indépendance.

On apprend que la Roumanie et la Yougoslavie appréhendent avec terreur la perspective que les Turcs entrent dans la Thrace.

SEDITION
Londres, 15. — On rapporte à Constantinople qu'une sédition a éclaté à Adrianople, où plusieurs officiers et une partie de la population ont renversé l'administration grecque, mande une dépêche de Constantinople à l'Agence Reuter en date d'aujourd'hui.

La dépêche ajoute que les îles de Mytilène et de Chios, dans la mer Egee demandent leur indépendance.

On apprend que la Roumanie et la Yougoslavie appréhendent avec terreur la perspective que les Turcs entrent dans la Thrace.

SEDITION
Londres, 15. — On rapporte à Constantinople qu'une sédition a éclaté à Adrianople, où plusieurs officiers et une partie de la population ont renversé l'administration grecque, mande une dépêche de Constantinople à l'Agence Reuter en date d'aujourd'hui.

La dépêche ajoute que les îles de Mytilène et de Chios, dans la mer Egee demandent leur indépendance.

On apprend que la Roumanie et la Yougoslavie appréhendent avec terreur la perspective que les Turcs entrent dans la Thrace.

SEDITION
Londres, 15. — On rapporte à Constantinople qu'une sédition a éclaté à Adrianople, où plusieurs officiers et une partie de la population ont renversé l'administration grecque, mande une dépêche de Constantinople à l'Agence Reuter en date d'aujourd'hui.

La dépêche ajoute que les îles de Mytilène et de Chios, dans la mer Egee demandent leur indépendance.

LE BILAN DE LA GREVE DANS LES CHEMINS DE FER

Il sera d'environ un demi-milliard ; les grévistes perdent \$100,000,000

LE PUBLIC PAIERA

(Spécial au "Canada")
New-York, 15. — Bien qu'il faudra nécessairement quelques mois avant que les compagnies de chemins de fer puissent établir le bilan financier de la grève des employés d'usines et que les départements du gouvernement n'aient encore aucun chiffre vérifié quant au coût de cette grève, on a estimé, ce soir, que cette grève coûterait approximativement un demi-milliard de dollars en pertes sèches. D'autres pertes, à déclarer ce statisticien autorisé, sont lourdes et pratiquement incalculables.

L'item premier et le plus facile à trouver est la perte des salaires par les grévistes. Cet item seul représentera un somme de \$100,000,000.

Par suite des embargos et de l'impossibilité à maintenir le fret offert aux chemins de fer, ces derniers ont perdu directement \$50,000,000 au moins en revenus.

La détérioration des fournitures représentera plusieurs millions aux chemins de fer.

Les officiers de la Farm Bureau Federation estiment à une perte nette de \$75,000,000 le gaspillage des aliments périssables.

A ces estimés il faut ajouter les pertes directes et indirectes provenant des meurtres, des accidents de chemins de fer, du sabotage, et les pertes directes et indirectes provenant de la diminution du nombre de voyageurs. Le manque de transport de fret et les embargos représentent la perte de plusieurs autres millions pour les hommes d'affaires, et c'est le public qui devra payer tout cela!

M. WHITING, C.R., MEURT SUBITEMENT

Le procureur de la Couronne de Kingston meurt pendant un procès

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Kingston, 15. — M. J. L. Whiting, C.R., procureur de la Couronne, est décédé subitement vers 2.30 hrs. cet après-midi dans la chambre des juges au palais de justice. Il était l'un des avocats dans un procès au sujet d'un testament, M. A. E. Cunningham, C.R., était à questionner un témoin lorsque M. Whiting porta tout à coup sa main à sa gorge en prononçant des paroles incompréhensibles. Peu après il perdit connaissance et mourut.

M. Whiting est né à Amherstburg, Ont., le 23 février 1852. Il était le fils du Rev. Richard Whiting, actuellement ministre méthodiste à Kingston. Il fit ses études au Victoria College et fut admis au barreau en 1877. L'année suivante il entra en société avec M. B. M. Britton qui devint plus tard juge de la Cour Supérieure d'Ontario. Il fut nommé conseiller du Roi en 1899. Depuis plusieurs années il était président de la Kingston Law Association et était membre de l'Ontario Law Society.

M. Whiting était un très bon avocat. Depuis quelques années il était solliciteur de la ville de Kingston. Il avait été maire en 1886.

Pas d'autres nouvelles de l'ex-échevin Robb

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Fort William, 15. — On n'a pas encore entendu parler de l'ex-échevin S. J. Robb depuis sa disparition ces jours derniers. La dernière fois qu'il a été vu, c'est quand il a laissé son associé à son bureau. Il n'a pas dit qu'il avait l'intention de quitter la ville.

Ancien gérant de banque condamné

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Saskatoon, 15. — Un nommé B. Bunsan, ancien gérant de la banque de Toronto, a été condamné à cinq ans de pénitencier ce matin à Yorkton. Il avait été trouvé coupable de vol et de détournement de fonds.

"Une longue sentence n'est pas nécessaire pour un homme instruit comme Duncan, a dit le juge Taylor, de la cour du banc du roi, mais je ne puis donner une autre sentence que celle-ci si je ne veux pas nuire à l'intérêt général".

Dura lex

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 15. — Toute personne occupant une chambre dans laquelle sont trouvés des stupéfiants est passible d'être trouvée coupable de possession de stupéfiants, en vertu de la loi, même si l'occupant n'est pas au courant de la présence des stupéfiants.

C'est en vertu de ce récent amendement à la loi fédérale que Ludwig Gernay, de Montréal, a été condamné à une amende de \$200 et aux frais par le magistrat Askwith, ce matin.

La gendarmerie a trouvé une bouteille d'un once contenant un stupéfiant dans la chambre que Gernay occupait. Il n'a pas dit qu'il avait la drogue, qui se trouvait dans une boîte entourant l'évier.

LE BOLCHEVISME A L'ECOLE A SASKATOON

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Saskatoon, Saskatchewan, 15. — M. J. W. Stechishin, principal de l'Institut Pierre Moyhila, déclare que l'on enseigne le bolchévisme dans certaines écoles de Saskatoon. On y prône la haine de la société, la négation du bien, l'opposition au gouvernement, le mépris des liens du mariage. Cette propagande se fait sous les auspices d'une société connue sous le nom de "Association des Ouvriers ukrainiens".

Des classes de bolchévisme ont été données il y a quelque temps et seront reprises cette semaine. La société d'approvisionnement de littérature à Moscou.

DERAILEMENT SUR LE G. TRONC PRES BROCKVILLE

Quatre hommes sont blessés, dont deux grièvement. — A l'aiguille

RETARD AUX TRAINS

Six wagons de voyageurs quittent la voie. — Deux wagons détruits

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Belleville, Ont., 15. — Quatre hommes ont été blessés, deux grièvement, croit-on, dans le derailement du train de voyageurs No 28 du Grand-Tronc, à environ huit milles à l'ouest de Belleville.

Les victimes sont: Bert Moorman, Belleville, messager d'express souffrant de choc nerveux et de blessures au dos et à la tête; le conducteur William Johnson, de Toronto, coupures à la tête; V. Squires, Cobourg, serrurier, blessures légères. Les voyageurs ont échappé par miracle. Il n'y en a qu'un qui souffre de légères coupures et que l'on n'a pas été obligé d'envoyer à l'hôpital.

On croit que l'accident est dû au fait que le tender de la locomotive a forcé l'aiguille près de la traversée. C'est à cet endroit que les wagons ont déraillé. C'est le wagon-express qui le plus souffrit. Il fut entièrement détruit. L'employé Bert Moorman, en fut retiré par la porte. Le wagon s'écroula dans un champ près de la voie. Le wagon à effet se fracassa sur le premier. Aucun des wagons voyageurs ne vint à l'envers.

La locomotive resta sur les rails qui fut bloquée pendant plusieurs heures. L'endroit de l'accident est éloigné de toute habitation. La nouvelle ne fut envoyée ici que longtemps après l'accident. Un train de secours fut envoyé ainsi que des ambulances mais ces dernières ne purent parvenir près de l'endroit de l'accident. Les blessés furent transportés à la station par train. De là ils furent transportés dans les ambulances à l'hôpital Général. On espère sauver la vie à Moorman.

Le conducteur Johnson peut parler avec ceux qui le soignent. Il est heureux qu'un incendie ne se soit pas déclaré et que la voie soit au niveau du terrain.

A 5 HEURES 30

Toronto, 15. — On apprend ici que le train de voyageurs du Grand-Tronc est parti d'ici pour Brockville à 1 heure 25, aujourd'hui, a déraillé à Sydney, environ six milles à l'ouest de Brockville, vers 5 heures 30 p.m. Six wagons de voyageurs et un wagon-express ont quitté la voie.

Incendie désastreux à Nlle-Orléans

(Dépêche de la Presse Associée)
Nouvelle-Orléans, Louisiane, 15. — Tous les appareils à incendie de la ville ont été appelés au commencement de la soirée à éteindre un incendie dans le port.

Les moins deux navires amarrés dans la rivière, près de la scène de l'incendie, étaient en danger. On estimait à 10 heures que les dommages s'élevaient à \$4,000,000.

Ranch au prince de Galles en Alberta

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 15. — On a annoncé ici aujourd'hui que l'on avait cédé au prince de Galles un bail, dont il était le signataire pour un "ranch" dans l'Alberta. Le bail a été émis par le ministre de l'Intérieur avec l'autorisation du gouverneur-en-conseil.

Le Canada ne se découragera pas

Ottawa, 15. — Parlant au déjeuner des directeurs de l'Exposition Centrale du Canada, ici, aujourd'hui, l'hon. J. A. Robb, ministre du Commerce, a fait la déclaration suivante à propos du tarif américain:

"Aucun tarif ne peut détruire le courage ou l'esprit d'entreprise des Canadiens. Aucune perturbation de ce genre n'empêchera ce pays de progresser". Ses remarques furent bruyamment applaudies.

UNE NOUVELLE PROVINCE DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Port Arthur, 15. — Les membres du Board of Trade de Port Arthur ont été convoqués en assemblée mardi soir prochain. A cette assemblée on discutera le projet de créer une nouvelle province dans le nord-ouest de l'Ontario.

Ontario et la taxe sur les paris

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 15. — Les profits retirés par le gouvernement américain sur les gages aux pistes cette année seront de \$3,036,212, d'après le "Toronto Telegram".

Les revenus de la taxe sur les paris s'élèveront à environ \$2,266,212. L'impôt quotidien sur les pistes formera un total de \$770,000. La somme de \$26,822,244 a été payée sur les chevaux aux pistes ontariennes jusqu'à cette année. Et les rapports ne sont pas encore complets.

La Com. des chemins de fer à Montréal

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 15. — La commission des chemins de fer s'est réunie à Montréal, lundi, le 2 octobre, a-t-on annoncé aux bureaux de la commission aujourd'hui.

NOUS N'AVONS PAS D'EXECUTEUR DES HAUTES OEUVRES

Ellis ne fut jamais employé officiel du ministère de la Justice

EXECUTION REMISE

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 15. — A l'heure actuelle, le Canada n'a pas d'exécuteur officiel des hautes œuvres. Arthur Ellis a été accepté pour cette œuvre, mais il n'est pas employé par le département de la Justice.

Cette curieuse situation a été révélée par le suris d'exécution de Bennie Swin qui devait être pendu à Woodstock, N.B., aujourd'hui. Swin a obtenu un délai parce que le sheriff Jones ne pouvait trouver d'exécuteur. Le sheriff a présenté un affidavit affirmant qu'il avait d'abord retenu les services d'Arthur Ellis, mais qu'il avait constaté par la suite qu'il avait été congédié par le département de la Justice à Ottawa et que ses efforts pour obtenir un autre exécuteur avaient été vains.

Au département de la Justice on a déclaré aujourd'hui qu'Arthur Ellis n'avait jamais été officiellement à l'emploi du département et qu'il ne pouvait avoir été congédié. Il a agi à titre d'exécuteur dans plusieurs cas, des condamnés à mort appartenant non comme employé du département. On a déclaré de plus, que l'exécution aux provinces et non au fédéral n'avait jamais employé d'exécuteur.

Il apparaît qu'Arthur Ellis a demandé il y a quelque temps d'être reconnu comme exécuteur officiel, mais que la demande avait été refusée.

NOUS AVONS CE QU'IL FAUT POUR UN GRAND PORT

Mais nous n'avons pas de navires, dit M. Smith en parlant de Toronto

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 15. — "Nous avons tout ce qu'il faut pour faire de notre port un grand port, seulement nous n'avons pas de navires", a dit M. Home Smith, président de la Commission du port de Toronto, en s'adressant aux membres de l'American Association of Port Authorities. Ceux-ci étaient les invités de la Commission du port à un dîner. "Nous avons déjà dépensé quatorze millions", a continué M. Smith "et nous comptons en dépenser encore dix millions au moins. Le creusement du canal Welland permettra aux gros navires de grands lacs de se rendre ici. Nous avons dans les grands lacs et sur le Saint-Laurent une voie navigable de 1,500 milles de long, une population de 50 millions d'habitants habitant les rives de cette voie. Tout ce qui empêche l'usage de cette voie c'est le peu de profondeur du Saint-Laurent sur une longueur de 100 milles. On a dit que cette entreprise coûterait cher c'est vrai, mais elle se paierait vite aussi".

M. T. Callaghan choisi par la convention de Toronto

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 15. — La convention libérale, pour le choix d'un candidat à la prochaine élection partielle de Toronto sud-est, s'est tenue ici ce soir. Ce fut toute une surprise quand on a appris qu'un jeune avocat, Thomas Callaghan, avait été choisi. Callaghan a obtenu 104 votes contre 64 pour P. J. Mulqueen que l'on croyait devoir être élu. Mme R. Moore a obtenu 7 votes. La convention s'est terminée après que les partisans de Mulqueen eurent annoncé qu'ils convoqueraient une autre convention.

Triste ouverture de la saison de chasse

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Winnipeg, 15. — C'était aujourd'hui l'ouverture de la saison de la chasse aux canards dans le Manitoba. Comme ouverture cela n'a pas été un succès puisque ce midi deux personnes déjà avaient été blessées. Ces deux personnes sont E. L. Fleip et A. Johnson de Winnipeg. L'accident est arrivé à Oak Point alors qu'un chasseur, un peu énervé, manqua son coup et tira sur les occupants d'une embarcation. Fleip, qui se trouvait là, fut blessé gravement à la tête, près de l'œil pendant que Johnson s'en est tiré avec une légère blessure à la main.

Ontario et la taxe sur les paris

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 15. — Les profits retirés par le gouvernement américain sur les gages aux pistes cette année seront de \$3,036,212, d'après le "Toronto Telegram".

Les revenus de la taxe sur les paris s'élèveront à environ \$2,266,212. L'impôt quotidien sur les pistes formera un total de \$770,000. La somme de \$26,822,244 a été payée sur les chevaux aux pistes ontariennes jusqu'à cette année. Et les rapports ne sont pas encore complets.

La Com. des chemins de fer à Montréal

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 15. — La commission des chemins de fer s'est réunie à Montréal, lundi, le 2 octobre, a-t-on annoncé aux bureaux de la commission aujourd'hui.

BAISSE DU PRIX DE LA FARINE

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Calgary, Alberta, 15. — Le prix de la farine a baissé de trente cents le baril à Calgary, vendredi. Le prix actuel de la farine est de \$6.15, soit 25 cents de moins que le plus bas prix enregistré depuis douze ans.

L'IMBROGLIO DES REPARATIONS EST EN SUSPENS

En attendant le résultat des négociations de Havenstein à Londres

SURSI

L'ultimatum de la Belgique expirait à minuit, hier soir

(Cable de la Presse Associée)
Paris, 15. — La Belgique a consenti à ne pas avorter de suite la commission des réparations de l'effec des négociations entamées à Berlin pour la garantie des billets du trésor allemand qui doivent être remis à la Belgique en guise de réparations. Ici à ce que l'on connaisse les résultats de la mission à Londres de Rudolph Havenstein, président de la Reichsbank.

Le gouvernement belge, dans sa récente crise, a demandé pour lui demander de déposer des garanties en or à la Banque de Bruxelles à fin de minuit ce soir comme la limite de temps pour faire ce dépôt.

Le chargé d'affaires allemand à Bruxelles a rendu visite ce soir au ministre des Affaires étrangères, M. Jaspard, et déclare que la réponse de l'Allemagne à la demande belge était préparée avec la plus grande diligence mais qu'elle ne pouvait être envoyée avant que Herr Havenstein ait fait rapport à Berlin.

La crise, par conséquent, reste en suspens jusqu'à la semaine prochaine. Dans l'intervalle l'unique espoir de règlement serait que la Banque d'Angleterre fasse un prêt à la Reichsbank, grâce auquel cette dernière pourrait rembourser dans six mois les billets du Trésor qui seront livrés à la Belgique en vertu du compromis belge. Cependant, il est entendu que la Banque d'Angleterre demandera également une garantie en or, ce qui compromettrait les négociations de Herr Havenstein.

Sir John Bradbury, représentant de l'Angleterre à la commission des réparations, est parti de Paris pour Londres, ce soir dans le but d'informer le premier ministre Lloyd George de la situation.

LE CHOIX DU PRESIDENT DES CHEMINS DE FER

Ce n'est pas chose facile que d'exploiter 22,000 milles de voies ferrées

CRITIQUES A EVITER

Un traité de réciprocité sera conclu avec l'Australie. — Les Etats-Unis

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Stouffville, Ont., 15. — Devant une grande assemblée réunie cet après-midi en l'honneur de sa première visite dans son comté de North York, l'hon. W. L. King, premier ministre du Canada, a rendu compte de son administration. Il a laissé entendre que le nouveau président des chemins de fer de l'Etat serait probablement choisi, a annoncé qu'un ministre se rendrait sous peu en Australie pour négocier un traité de réciprocité avec ce pays, a affirmé que les revenus augmentaient et prouvaient l'embargo britannique sur le bétail canadien serait levé avant la fin de l'année.

Le premier ministre, répondit à la récente déclaration de M. Meighen que la population avait été trompée. Il déclara que le pays était fatigué du régime tory. L'est libéral et l'ouest progressiste. Il rappela que le dictionnaire donnait une définition synonyme des mots "libéral" et "progressiste".

Le gouvernement, dit M. King, travaillait à économiser et à rendre plus efficace l'administration publique. Il rend hommage à l'hon. W. S. Fielding, grâce au tarif duquel les revenus augmentent. Les Etats-Unis ont jugé bon de rendre plus difficile le commerce avec le Canada, mais le Canada ne compte pas uniquement sur ce marché. Le monde entier est ouvert au commerce canadien. Une aurore de prospérité s'annonce pour le Canada.

Le premier ministre déclare qu'il est difficile de trouver des hommes comme directeurs des chemins de fer de l'Etat. Ceux qui se présentent ne sont pas les hommes voulus. Ce n'est pas une tâche facile que de trouver un homme pour exploiter 22,000 milles de voies ferrées. Si l'on choisissait un homme du Pacifique Canadien on accuserait le gouvernement d'avoir rendu les chemins de fer de l'Etat au Pacifique. Si l'on prenait un homme du Nord Canadien on dirait que le gouvernement a remis le pays corrompu à Mackenzie et Mann. Le gouvernement veut un expert et un financier.

Après l'assemblée, l'hon. M. Caron était l'hôte d'honneur de M. Rodolphe Tourville, J. W. Gagnon et J. E. Beland.

27,000 HOMMES SONT RETOURNES A L'OUVRAGE

Nouvelle échelle de salaires et nouvelles heures de travail

OPTIMISME

On croit que tous les employés d'une compagnie seront à l'ouvrage lundi

(Dépêche de la Presse Associée)
Chicago, 15. — "Les représentants directs des employés d'atelier" et les officiers des compagnies Chicago, Burlington et Quincy en sont venus à un accord mutuel au sujet d'une nouvelle échelle de salaires et au sujet des heures de travail. C'est ce qu'a annoncé ce soir le président Hale Holden. Ce dernier a déclaré de plus que l'accord Willard était ainsi mis d'accord.

27,000 employés d'atelier des compagnies Chicago et Northwestern et Chicago, Milwaukee et St-Paul, qui étaient en grève, sont retournés à l'ouvrage en divers endroits. Les officiers de ces compagnies ont déclaré qu'ils croyaient que tous les employés seraient à l'ouvrage à minuit lundi.

M. H. M. Jewell, président du département des employés de chemins de fer de la Fédération américaine du travail, n'a voulu rien dire au sujet de la nouvelle de New-York, annonçant que la compagnie New-York Central entrerait en négociations avec ses employés d'atelier.

Les officiers de l'Illinois Central ont déclaré aujourd'hui qu'ils étaient opposés au plan d'accord préparé par les employés à leur assemblée ici. On a dit aussi que la compagnie avait augmenté le nombre de ses hommes de 4 p.c., de ce qu'il était au premier juillet.

M. Jewell a déclaré que tout accord conclut, serait maintenu en secret en attendant que la chose soit possible. On fera cela parce que les unions et les officiers ne parlent jamais de leurs projets ou de leurs conférences avec les représentants fédéraux.

L'HON. M. CARON A L'EXPOSITION DE MASKINONGE

Le ministre de l'Agriculture très bien accueilli par une grande foule

BELLE EXPOSITION

Le ministre de l'Agriculture se déclare enchanté de ce qu'il avait vu

(Dépêche spéciale)
Louisville, 15. — Mardi dernier, l'honorable J. E. Caron, ministre de l'Agriculture de la province de Québec, était de passage à Louisville dans le but de visiter l'exposition agricole du comté de Maskinonge. Les principaux citoyens de la place ainsi qu'un grand nombre d'autres s'étaient portés à la gare, accompagnés d'une fanfare pour recevoir le ministre de l'Agriculture. On remarquait parmi la foule MM. Rodolphe Tourville, M. P. J. W. Gagnon, maire de Louisville, J. A. Savoy, maire de la paroisse de la Rivière-du-Loup et préfet du comté, Edouard Beland, président de la société d'agriculture du comté de Maskinonge, Jérôme Desaulniers, sociétaire, J. A. Ferron, notaire, A. Roy, agronome du comté, etc.

On escorta le ministre jusqu'à son hôtel où il prit le lunch en compagnie des notables de l'endroit.

Dans l'après-midi après avoir visité avec une attention toute particulière l'exposition pour laquelle il n'a pas caché son admiration, le président de la société suspendit les travaux des juges et une grande assemblée a eu lieu sur le terrain même de l'exposition. Plusieurs orateurs adressèrent la parole. L'assemblée était sous la présidence de M. Edouard Beland, président de la société d'agriculture. Les orateurs furent MM. Jérôme Desaulniers, au nom de la société, Rodolphe Tourville, M. P. J. W. Gagnon et le ministre de l'Agriculture.

M. Beland remercia chaleureusement l'hon. M. Caron d'avoir accepté l'invitation qui lui avait été faite. Il fait plaisir aux gens de Maskinonge de recevoir sa visite et d'entendre le distingué visiteur parler avec l'autorité qu'il possède, l'évangile de l'agriculture.

M. Tourville a souhaité la bienvenue à l'hon. M. Caron au nom du comté qu'il représente à la Chambre. Il s'acquitta de cette tâche très eloquemment.

M. J. W. Gagnon, maire de Louisville, présenta au distingué visiteur les meilleurs souhaits des électeurs du comté de Maskinonge et il se fit l'écho de tous les citoyens du comté pour le remercier cordialement de sa reconfortante visite.

L'hon. M. Caron prit ensuite la parole au milieu d'un grand enthousiasme. C'était la première fois que les électeurs de cette partie de la province avaient le bonheur et l'honneur de l'accueillir et de l'entendre parler de questions agricoles qui intéressent si fort la population de ce comté. M. Caron parla durant près d'une heure, traitant comme toujours avec une main de maître les grandes questions intéressant la classe agricole. Il fut à maintes reprises interrompu par les applaudissements.

Après l'assemblée, l'hon. M. Caron était l'hôte d'honneur de M. Rodolphe Tourville, J. W. Gagnon et J. E. Beland.

</

Courses les 2 Jours à 2 hrs. P.M. précises, (1^{ère} avancée).
ADMISSION:— Adultes 60 cts. — Enfants 25 cts.

CHRONIQUE DES SPORTS

(Suite de la deuxième page)

AUJOURD'HUI A DORVAL

NOTE — Ces pronostics ne sont pas des paris, mais simplement l'analyse des capacités des inscrits basées sur certaines informations, leurs antécédents et leurs dernières performances.

PREMIERE COURSE. 3 ans et plus. 6 furlongs.									
The Sphinx	111	111	111	111	111	111	111	111	111
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
DEUXIEME COURSE. 3 ans et plus. 6 furlongs.									
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
TROISIEME COURSE. Handicap. 2 ans. 5 1/2 furlongs.									
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
QUATRIEME COURSE. Handicap. 3 ans et plus. 1 1/4 mille.									
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
CINQUIEME COURSE. 3 ans et plus. Handicap. 1 1/4 mille.									
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
SIXIEME COURSE. 1 mille 70 verges.									
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111
Black Baby	111	111	111	111	111	111	111	111	111

RESULTATS DES COURSES D'HIER

Vendredi, le 15 septembre 1922.

CINQUIEME JOUR de la réunion d'automne du Dorval Jockey Club.

Commissaires: D. Raymond, Dr L. J. Lemieux, J. B. Campbell, M. N. MacFarland. Commissaire représentant la Canadian Racing Association: Francis Nelson. Juges: D. S. Gillies et E. C. St-Père, M.P.; secrétaire des courses, Sheridan Clark; juge au départ, Harry Morrissey.

568 PREMIERE COURSE. 6 furlongs. Bourse, \$800. 3 ans et plus.

Cheval	P	D	1/2	3/4	1	1 1/4	1 1/2	1 3/4	2	Jockeys	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100

Temps: 1:21 3-5. Piste boueuse. Pari de \$2.00 sur Mabel Curtis a rapporté \$3.65 en premier, \$3.20 en deuxième et \$2.70 en troisième. High Olympus, \$11.50 en deuxième et \$5.95 en troisième. Financial Rooster, \$2.65 en troisième. Le vainqueur est un descendant de McGee-Dutch Barbara, appartenant à W. Durnan et entraîné par le même. Au poste de départ à 2:44 hrs. Départ à 2:44 hrs. Mabel Curtis a pris la tête après le départ et gagna facilement. High Olympus a bien fini. Financial Rooster a failli. Retiré: Perhaps.

569 DEUXIEME COURSE. 6 furlongs. Bourse, \$800. 3 ans et plus.

Cheval	P	D	1/2	3/4	1	1 1/4	1 1/2	1 3/4	2	Jockeys	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100

Temps: 1:21 3-5. Piste boueuse. Pari de \$2.00 sur Arditio a rapporté \$3.70 en premier, \$3.30 en deuxième et \$2.65 en troisième. Al Pierce, \$3.75 en deuxième et \$2.95 en troisième. War Fox, \$4.70 en troisième. Le vainqueur est un descendant de His Majesty-Early Rose, appartenant à C. J. O'Connor et entraîné par E. C. Lucas. Au poste de départ à 3:14 hrs. Départ à 3:14 hrs. Arditio a pris la tête au début, mais dut être secouru pour gagner. Al Pierce a bien fini. War Fox allait aussi bien à la fin.

570 TROISIEME COURSE. 6 furlongs. Bourse, \$800. 3 ans et plus.

Cheval	P	D	1/2	3/4	1	1 1/4	1 1/2	1 3/4	2	Jockeys	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100

Temps: 1:20 3-5. Piste boueuse. Pari de \$2.00 sur Bengalese a rapporté \$3.75 en premier, \$3.35 en deuxième et \$2.65 en troisième. Max Gold, \$3.25 en deuxième et \$2.50 en troisième. Pluralité, \$3.00 en troisième. Le vainqueur est un descendant de Delhi-Dominos, appartenant à A. J. Wells et entraîné par O. M. De Rossett. Au poste de départ à 3:43 hrs. Départ à 3:43 hrs. Bengalese a pris la tête au dernier détour et gagna facilement. Max Gold a failli. Pluralité allait bien à la fin.

571 QUATRIEME COURSE. 5 1/2 furlongs. Bourse, \$800. 2 ans.

Cheval	P	D	1/2	3/4	1	1 1/4	1 1/2	1 3/4	2	Jockeys	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100

Temps: 1:14 3-5. Piste boueuse. Pari de \$2.00 sur Nickname a rapporté \$5.50 en premier, \$3.35 en deuxième et \$2.45 en troisième. Fitzrue, \$3.40 en deuxième et \$2.85 en troisième. Water Tax, \$2.60 en troisième. Le vainqueur est un descendant de St-Amant-Nickel Neck, appartenant à C. H. Shear et entraîné par G. Crawford. Au poste de départ à 4:13 hrs. Départ à 4:13 hrs. Nickname, menagé au début, s'avance à la dernière courbe et allait bien à la fin. Fitzrue a bien fini. Water Tax a failli. Retiré: Mayor House.

572 CINQUIEME COURSE. 1 mille 70 verges. Bourse, \$800. 3 ans et plus.

Cheval	P	D	1/2	3/4	1	1 1/4	1 1/2	1 3/4	2	Jockeys	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100

Temps: 1:55 1-5. Piste boueuse. Pari de \$2.00 sur Frezy Sneyz a rapporté \$28.10 en premier, \$9.20 en deuxième et \$4.25 en troisième. Forbo, \$5.35 en deuxième et \$3.25 en troisième. Austral, \$3.10 en troisième. Le vainqueur est un descendant de Lovet-Frozy, appartenant à P. Powers et entraîné par F. Schroeder. Au poste de départ à 4:45 hrs. Départ à 4:45 hrs. Frezy Sneyz s'avance au dernier seizième et dépassa Forbo en arrivant sous le fil. Forbo a failli au dernier moment. Austral a bien fini.

573 SIXIEME COURSE. 1 mille 70 verges. Bourse, \$800. 3 ans et plus.

Cheval	P	D	1/2	3/4	1	1 1/4	1 1/2	1 3/4	2	Jockeys	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100

Temps: 1:55 2-5. Piste boueuse. Pari de \$2.00 sur Booneville a rapporté \$5.90 en premier, \$3.60 en deuxième et \$2.65 en troisième. The Clockmender, \$4.95 en deuxième et \$3.20 en troisième. Tan II, \$4.65 en troisième. Le vainqueur est un descendant de Buckhorn-Cutpurs, appartenant à J. H. Shea et entraîné par P. Fitzgerald. Au poste de départ à 5:16 hrs. Départ à 5:16 hrs. Booneville a pris la tête au dernier seizième et gagna facilement. The Clockmender a bien fini. Tan II fut supérieur aux autres. The Decision fut vite épuisée.

574 SEPTIEME COURSE. 1 mille 70 verges. Bourse, \$800. 3 ans et plus.

Cheval	P	D	1/2	3/4	1	1 1/4	1 1/2	1 3/4	2	Jockeys	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100
Black Baby	101	2	1	1	1	1	1	1	1	Barnes	137-100

Temps: 1:55 2-5. Piste boueuse. Pari de \$2.00 sur Lucky Girl a rapporté \$5.90 en premier, \$3.60 en deuxième et \$2.65 en troisième. My Rose, \$2.80 en deuxième et \$2.00 en troisième. Mollwot, \$2.60 en troisième. Le vainqueur est un descendant de His Majesty-Pleion, appartenant à M. C. Lucas et entraîné par C. Lucas. Au poste de départ à 5:44 hrs. Départ à 5:44 hrs. Lucky Girl a pris la tête au dernier détour et gagna facilement. My Rose a bien fini. Mollwot fut vite épuisée.

LA CHAMPIONNAT DE L'IRLANDE

(Cable de la Presse Associée)
Portlough, Irlande, 15 — Alfred Le-Hotet, de Portlough.

we a gagné le championnat irlandais de l'année, qui s'est terminé aujourd'hui. Il a battu James Henderson. L'avis avait aussi défait E. Carter, l'amateur anglais, et G. L. Portlough, Irlande, 15 — Alfred Le-Hotet, de Portlough.

LES COURS RECOMMENCERONT LA SEMAINE PROCHAINE AU NATIONAL

On commencera la préparation des gymnastes qui seront envoyés aux jeux Olympiques en 1924. — Les joueurs de rugby et les coureurs à pied.

Monsieur et Madame Helbert, les professeurs de Culture Physique du National sont arrivés à Montréal hier de retour d'un voyage en France où ils ont visité leurs parents et amis.

Ils reprendront lundi, le 25 septembre courant, la direction du Cour d'éducation physique et de gymnastique à la Paillasse de la rue Cherrier.

Nous publierons lundi l'horaire des cours pour la prochaine saison.

Durant son séjour à Paris M. Helbert a rencontré les organisateurs des Jeux Olympiques qui auront lieu dans la Ville-Lumière en 1924 et ils s'est procuré tous les renseignements nécessaires pour préparer les gymnastes du National conformément aux règlements établis.

Les gymnastes qui ont donné quelques démonstrations au public l'hiver dernier reprendront immédiatement leur entraînement afin de perfectionner leurs mouvements d'ensemble et se préparer à remporter le championnat canadien qui leur donnera droit de représenter le Canada à l'Olympiade de 1924.

LE RUGBY

Le National aura cette année une équipe grandement supérieure à celle de la dernière saison.

Tous les anciens joueurs ont commencé leur entraînement et de nouvelles recrues sont venues augmenter l'efficacité de l'équipe.

Il y aura encore cet après-midi à 3 hrs au terrain de Maisonneuve une pratique générale. Tous les joueurs sont priés d'être présents.

LA COURSE A PIED

Dimanche matin, à 10 hrs, les coureurs du National continueront leur entraînement.

Fabre, Drolet, Marquis, St-Onge, Lecours et Gérard Provost ont déjà commencé à pratiquer sérieusement et ils seront en parfaite condition pour les courses de longue distance qui seront organisées cet automne.

Les membres et les amis du National qui ont des automobiles et qui voudraient encourager nos Athlètes dans leur entraînement sont priés de se rendre à la Paillasse de la rue Cherrier pour 10 hrs précises.

Le public est cordialement invité.

SONNY SMITH A SIGNE AVEC LE PROMOTEUR MC KIMMEY

Telle est la déclaration que nous a faite le secrétaire E.-W. Ferguson, de la Commission Athlétique. — Le film du combat Leonard-Tendler au théâtre Saint-Denis.

Le secrétaire Ferguson, de la Commission Athlétique de la Cité de Montréal, nous a informé hier soir qu'il avait reçu un télégramme de Clarence Gillespie, de New-York, lui annonçant qu'il avait signé, au nom de Sonny Smith un contrat avec Jimmie McKimney, pour faire face à Bobby Ebor, la semaine prochaine à l'Arena Mont-Royal.

Ceci signifie donc que cet assaut pugilistique aura lieu sous la direction du promoteur local et non sous celle du syndicat Flounoy-Rickard, qui doit venir s'implanter à Montréal.

"Le télégramme de Gillespie équivaut à un contrat", a dit M. Ferguson "et la Commission ne pourra faire autrement que de reconnaître l'entente faite avec le promoteur local."

Le secrétaire à la Commission a ajouté qu'il était heureux que l'affaire en soit restée là. S'il avait fallu que Scotty Monteith, agissant au nom du Syndicat Flounoy-Rickard, produise lui aussi un contrat avec Smith, la Commission aurait été dans une position difficile. Mais la parole de Gillespie a mis fin à la guerre qui promettait de se déclarer entre les promoteurs.

LEONARD VS TENDLER
La direction du Théâtre Saint-Denis a annoncé que le combat de championnat du monde pour la catégorie poids-léger, entre Leonard et Benny Tendler, disputé il n'y a pas longtemps à Jersey City, sera donné sur l'écran la semaine prochaine.

Il n'y a pas longtemps, le syndicat qui a acheté les droits canadiens de ce film invitait les journalistes à assister au combat et tous furent surpris de voir un travail si bien réalisé. Le film a été photographié le soir mais on croirait que les boxeurs se sont battus dans le jour.

La rencontre est fort intéressante et les dépêches de New-York ne se trompaient pas lorsqu'elles nous annonçaient que Benny Leonard avait dû faire "le combat de sa vie".

Les cinq premières rondes appartenant à Tendler par un gros avantage et ce n'est que vers la sixième que Leonard commence à faire quelque chose qui vaille. Au début le champion des poids-légers semble impuissant à résoudre la manière de Tendler, qui tant gauchier, attaque avec sa droite allongée en avant.

Avant le combat le film nous fait aussi voir les boxeurs à l'entraînement. Les deux boxeurs ont été photographiés à la pratique et on peut facilement se faire une idée de ce qu'il faut faire pour qu'un pugiliste se mette en condition.

LE GRAND MARATHON
Le grand marathon qui avait déjà été annoncé pour le 24 septembre, est nécessairement remis au 8 octobre prochain. Nous sommes aux intéressés, attendu que plusieurs coureurs américains n'ont pas eu le temps nécessaire à leur complet entraînement.

Entre autres, John Liggett, de Cincinnati, Ohio, insiste beaucoup sur un délai vu qu'il n'a eu que très peu de temps pour s'entraîner.

Nous espérons que nos compatriotes suivront avec intérêt les péripéties de cette course qui promet d'être sensationnelle.

LE ST-CLEMENT DE VIAUVILLE
Le Saint-Clement de Viauville recevra le Dominion Gilt Cloth dimanche sur son terrain coin 1ère avenue et Ontario à 2.15 heures.

BENNY LEONARD et LEO TENDLER
Au Théâtre Saint-Denis, Demain.

LA COMPAGNIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA

Plusieurs inventions qui s'adaptent aux appareils téléphoniques sont offertes en vente à nos clients.

Quelques-unes le sont dans un but de réclame; d'autres sont supposées améliorer les qualités de l'appareil.

On prie donc nos abonnés, dans l'intérêt du service en général, de ne pas se servir de ces accessoires. Nos instruments sont nécessairement très délicats et ont été fabriqués pour donner les meilleurs résultats possibles.

F. G. WEBER, Gérant

LA COMPAGNIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA

BABY HOLO A ETABLI UN RECORD

(Dépêche de la Presse Associée)
Buffalo, N.-Y., 15. — Baby Holo, appartenant à Horace E. Dodge, a établi un nouveau record lorsqu'il a fait les vingt milles à une moyenne de 62,3 milles à l'heure aux régates de Buffalo. Le vainqueur a défait Baby Sure Cure, qui a gagné la première épreuve jeudi. Ces deux yachts sont maintenant sur un pied d'égalité et une victoire décidera du championnat demain.

Baby Car Jr., G. A. Wood, de Detroit, a gagné la deuxième épreuve de la classe de 1100. Nick Nack, de Buffalo, et Sazanorova, de Buffalo, se sont classés deuxième et troisième respectivement.

Baby Gar Jr II, a gagné la deuxième épreuve de la classe 2200. Woodfish, à E. Ford, fut deuxième et Baby Gar Jr, troisième. Le temps du vainqueur pour 30 milles fut de 37.25.

Arab VI, au commodore R. G. Sidway, de Buffalo, a gagné la classe 625. Il a fait les 30 milles en 48.09. June, une entrée de Buffalo, fut deuxième et Belle Isle Bear Cat, de Detroit, fut troisième.

LES ANGLAIS SONT VICTORIEUX
(Dépêche de la Presse Associée)
Oyster Bay, N.-Y., 15. — Les voltigeurs anglais ont gagné une autre victoire dans la cinquième épreuve de la série internationale pour la Coupe d'Amérique. Le score fut de 19 à 17 points. D'un autre côté les Etats-Unis sont encore en avant par 97 à 82. Pour décrocher la coupe il faudrait que les Anglais gagnent toutes les courses de samedi.

AU TOURNOI DE PHILADELPHIE
Philadelphie, 15. — William Tilden II, de Philadelphie, et W. M. Johnston, de San Francisco, se rencontreront demain au club de Germantown, pour décider du championnat des Etats-Unis pour 1922. Ils se sont rendus à la ronde finale, cet après-midi en battant leurs adversaires, Johnson a défait Vincent Richards 6-6, 6-2, 6-1 et Tilden a éliminé Gerald Patterson, d'Australie, par 4-6, 6-4, 6-1.

Les finalistes ont rencontré une forte opposition de la part de leurs adversaires. Les joutes furent dures et les vainqueurs durent se dépenser avant de sortir victorieux.

CHAMPIONNAT FEMININ
Philadelphie, 15. — Helen Wills, de Bentley, Cal., a été éliminée dans la semi-finale pour le championnat féminin. Elle a été défait par Marion Zinderstein Jessup, de Wilmington. Le score fut de 9-7, 6-3.

Demain Mme Jessup rencontrera Mme Mallory, qui a battu Leslie Bancroft, de Boston par 6-2, 6-3.

Dans les doubles, Mme Mallory jouera avec Mlle Edith Sigmour, de Boston. Elles rencontreront Mme Jessup et Molly B. Thayer, de Philadelphie.

PACIFIQUE CANADIEN
Trains spéciaux pour les courses de Dorval

Tous les jours de semaine jusqu'au lundi, 18 septembre inclusivement, le Pacifique Canadien fait circuler des trains spéciaux qui se rendront directement à la piste de Dorval, quittant la gare Windsor, à 12.20 p.m. et 12.50 p.m. (heure solaire), sauf le samedi, 19 septembre. Ce jour-là, des trains spéciaux quitteront à 12.20 p.m., 12.40 p.m. et 1.05 p.m. (heure solaire).

En plus, le train régulier, quittant la gare Windsor à 2.10 p.m. (heure solaire), arrêtera à Dorval pour y laisser descendre les voyageurs, sauf le samedi, 16 septembre.

Au retour, ces trains spéciaux quittent la piste après la dernière course, tous les jours pour la gare Windsor, arrêt à Westmount au retour seulement.

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

140-1 g

DEUX PARTIES A ROSEMONT

Afin de satisfaire les nombreux clubs qui se croient capables de vaincre le Rosemont, la direction a décidé de jouer deux parties dimanche. La première mettra aux prises le Rosemont avec nos locaux. Cette équipe quoique, nouvellement formée, possède de joueurs choisis parmi nos meilleurs clubs amateurs et on dit que trois des anciens joueurs du Rosemont porteront les couleurs du Rosemont. Ensuite viendront les Fompiers qui, depuis le commencement de l'année, n'ont cessé de prétendre qu'ils étaient supérieurs au Rosemont.

PACIFIQUE CANADIEN
Arrêt sur signal à Préfontaine les dimanches

A partir de dimanche, le 17 septembre, le train 458, qui quitte Ste-Agathe à 6.30 p.m., le dimanche seulement pour arriver au Mile-End à 8.35 p.m., et à Montréal gare Viger à 8.50 p.m., arrêtera sur signal à Préfontaine à 6.35 p.m. pour y prendre les voyageurs.

140-1 g

PACIFIQUE CANADIEN
Service de wagons-lits Montréal-Timmins

A partir de dimanche, le 17 septembre, un wagon-lits entre Montréal et Timmins, allant vers l'ouest, sera attaché tous les jours, sauf le samedi, au train No 17 quittant Montréal, G. W., à 8.15 p.m., au lieu du train No 1, à 10.15 p.m.; pour le retour, ce wagon sera attaché, tous les jours, sauf le dimanche, au train de 6.10 a.m., de Timmins, puis au train No 18, quittant North Bay à 8.35 p.m., au lieu du train No 2, à 9.45 p.m.

140-1 g

MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN LIMITEE

DE MONTREAL, QUE.

SERVICE DE LIVERPOOL
S.S. Canadian Mariner ... 27 Sept.

Le Canada

MONTREAL, samedi, 16 septembre 1922.

Contre l'Article X

Il convient de féliciter l'hon. Ernest Lapointe, le ministre canadien, qui, à la réunion de la ligue des Nations à Genève, a proposé la discussion du fameux article X du protocole de la ligue.

Cet article, on le sait, stipule que les membres de la ligue, grandes et petites nations, doivent se porter automatiquement et réciproquement aide en cas de conflit. Il se lit comme suit, dans le texte original :

"Article X. — The Members of the League undertake to respect and preserve as against external aggression the territorial integrity and existing political independence of all Members of the League. In case of any such aggression, or in case of any threat or danger of such aggression the Council shall advise upon the means by which this obligation shall be fulfilled".

Sous son apparente forme de stricte légalité, c'est un engagement de participation à toutes les guerres de chacun des pays formant partie de la ligue.

C'est cet article principalement qui a dissuadé les Etats-Unis d'entrer dans la ligue : ils ne voulaient, ni ne pouvaient, s'engager à l'avance d'une façon aussi complète.

La situation du Canada, à cet égard, ressemble singulièrement à celle de nos voisins. Comme eux éloignés du tourbillon européen, nous ne pouvons nous lier à prendre part aux moindres de ses querelles.

Notre paix et nos intérêts financiers nous l'interdisent.

C'est pourquoi quand, avec le traité de paix, le protocole de la ligue des nations est venu devant le parlement canadien, — à l'automne de 1919, — le parti libéral combattit l'article X.

Et il proposa l'amendement suivant par la voix de l'hon. M. Fielding, secondé par l'hon. M. Lapointe (précédemment nos deux ministres maintenant à Genève) :

"Qu'en accordant semblable approbation, la Chambre ne consent d'aucune façon à une diminution quelconque de l'autorité autonome actuelle du Dominion, mais déclare que la question d'établir quelle part, s'il en est, les forces du Canada prendront dans une guerre réelle ou imminente doit en tout temps être déterminée selon que l'occasion l'exige par le peuple du Canada par l'entremise de ses représentants au parlement."

Telle était l'attitude libérale qui fut alors rejetée par la majorité Borden-McGill.

C'est la même attitude que, courageusement, M. Lapointe prend maintenant à Genève.

Et il a déjà obtenu le réexamen, par un sous-comité, de la question afin de donner à l'article X une plus souple interprétation.

Québec et ses Perspectives Industrielles

Québec est l'un des endroits du Canada, de l'Amérique du Nord pourrions-nous dire, où les perspectives sont les plus encourageantes.

S'il fallait faire l'inventaire de tous les avantages que notre province offre aux industriels, nous n'en finirions pas ; nos ressources sont illimitées, nos pouvoirs d'eau considérables ; nous avons, de plus, une population saine, plus portée au travail qu'à suivre les mouvements radicaux.

Bon nombre d'industriels étrangers ont déjà compris qu'un grand avenir était promis à l'industrie de Québec et ils sont venus implanter ici leurs capitaux.

Parlant à Shawinigan Falls, l'hon. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, a invité les industriels étrangers à venir considérer les immenses possibilités qu'offre Québec.

Il a insisté tout d'abord sur le développement de l'industrie agricole, mais il a démontré que cette dernière ne peut que dépendre aussi des grands centres qui seront créés par l'industrie et où les produits de la terre peuvent s'écouler facilement.

La province de Québec est en mesure de donner aux industriels toutes les garanties nécessaires à leur développement et à leur progrès.

L'état de ses finances est un objet d'envie pour toutes les autres provinces ; il en est ainsi de sa voirie qui se développe et s'améliore constamment, de ses pouvoirs d'eau qui ne demandent qu'à être exploités, des forêts immenses qui sont une source de richesses incalculables.

De plus, Québec est une province de tous les progrès pourvu qu'on en ait tout d'abord fait l'expérience ; grâce à cette prudence, elle n'a pas été désorganisée par les mouvements bolchevistes qui ont eu cours ailleurs ou les grèves désastreuses qui sévissent encore aujourd'hui en certains endroits.

La province de Québec, comme on peut le voir, est en mesure de donner aux capitaux étrangers toute la garantie nécessaire à leur sûreté et à leur rendement avantageux.

Elle ne veut pas permettre l'exportation d'aucune matière qui ne soit ouverte, mais elle demande au contraire à ceux qui les désirent de venir les manufacturer chez elle.

On ne peut le lui reprocher, car c'est son bien, et elle a raison d'en chercher tout le bénéfice, puisqu'elle offre en même temps aux industriels étrangers de s'en faire une source de profits par une intelligente exploitation.

L'Education Sportive

Le sport a ses détracteurs nombreux, qui lui reprochent de faire de la jeunesse moderne une jeunesse toute en muscles, et sans cerveau. Ces critiques déplorent que la race des forts en thème ait fait place à la race des forts en sport, et que dans les collèges et lycées, la longue et stérile patience des vers latins ait été remplacée par la fougue physique.

Non pas, non pas. Une sage harmonie doit régner en tout. Les critiques peuvent être fondées lorsqu'elles s'appliquent aux exagérations du sport ; mais dans la moyenne, elles ne paraissent pas justifiées.

Nous avons connu deux jeunes gens : celui qui travaillait et celui qui ne travaillait pas. La première — une jeunesse de migraine — pâlit sur les livres ou dans l'atmosphère de l'atelier, forgeait son cerveau et négligeait son corps ; la seconde, blafarde, le dos arrondi et les traits fanés par la noce, délabrait son cerveau et son corps ; dans l'une il y avait trop de prédominance de l'esprit sur la bête ; dans l'autre, trop de prédominance de la bête sur l'esprit. Pour la première, il y avait un extrême qui méritait d'être corrigé ; pour la seconde, il y avait un mal qu'il était impérieusement nécessaire de détruire.

Il n'est pas exact de dire que la jeunesse travailleuse de nos jours qui pratique le sport travaille moins : elle travaille différemment, voilà tout. Elle s'assimile à moins grosses bouchées les fatras des connaissances humaines que les programmes modernes imposent à qui veut triompher au concours ; mais si elle est moins encyclopédique, elle a ce que l'autre négligeait : un peu plus d'énergie physique, créatrice d'un peu plus d'énergie morale, et créatrice surtout d'une force physique capable d'affronter les durs travaux intellectuels.

Le désir de la première place à l'examen stimule la volonté du fort en thème — mais parfois le corps ne pouvait pas suivre et refusait son service à cette volonté toute faite de nerfs. Chez le sportif studieux de nos jours, le désir d'être le premier à la course stimule également la volonté, et si chaque chose est faite en son temps et selon un dosage raisonnable, n'empêche pas cette volonté de s'appliquer à conquérir la première place à l'examen. Le jeune homme travailleur de nos jours ne se dit plus que l'esprit seul est noble et que le corps ne mérite que mépris. Ce qu'il accorde à son corps n'est pas perdu pour l'esprit.

Et plus tard, quand arrive à l'âge d'homme, le jeune homme devient une utilité sociale, l'énergie et l'assurance de soi-même que lui aura données une sage pratique des sports lui serviront bien autrement que les détails trop nombreux des sciences trop diverses — qu'il s'empresse du reste d'oublier.

Quant à l'autre jeunesse, celle qui ne travaillait pas, jadis, elle ne travaille peut-être pas davantage ; elle se livre aux exercices physiques. Les mœurs modernes marquent la revanche du muscle.

L'engouement sportif n'a pas toujours été très équilibré : c'est en cela surtout que réside l'exagération. L'effort physique ne doit pas être un but, mais un moyen ; plus un sport laissera de place au psychisme, plus la détente du muscle sera subordonnée à l'intelligence ; en un mot, plus le muscle aura d'esprit, plus la valeur éducative du sport choisi sera grande.

Théâtre Français

La saison de théâtre français à Montréal commence sous d'heureux auspices.

Lundi, l'ouverture du théâtre des Nouveautés sera un événement social en même temps qu'artistique. On nous promet une troupe de premier ordre et un répertoire des plus importants.

Souhaitons que ces entreprises, situées en différents quartiers de notre ville et s'adressant à un genre de pièces différent, soient également fructueuses ; et que loin de se nuire, elles multiplient chez nous le goût du théâtre français.

N'oublions pas, non plus, qu'en fin de septembre nous aurons à Montréal la visite du célèbre comédien de Féraudy avec une troupe choisie interprétant le répertoire classique de la Comédie-Française.

Montréal est maintenant une ville assez peuplée et assez riche pour se prévaloir de toutes ces occasions d'entendre du bon théâtre, dans une langue qui nous est chère et dont les charmes ne sont pas indifférents même à notre population anglaise.

Hymne National

On discute vivement, dans l'Ontario, la propriété du chant "O Canada" comme hymne national ; et on s'inquiète notamment de ce que des traductions différentes en altèrent les paroles.

Ce serait, en effet, une réforme désirable que d'adopter un texte anglais uniforme.

Une Tâche

Le gouvernement fédéral doit accomplir la tâche herculéenne de trouver une solution au problème des chemins de fer que nous devons à l'ancienne administration.

Nous voulons bien croire à son entière bonne volonté de tenter une exploitation par l'Etat, vu que la propriété de ces chemins de fer nous a été imposée ; mais nous pensons à dire qu'il ne devrait pas perdre la première occasion de les vendre en propriété privée.



La Reine des Cigarettes

10 pour 15¢
25 pour 35¢

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, LIMITED.

LA COLONISATION

DANS QUEBEC

Restons chez nous !

Plus que jamais, il faut induire les cultivateurs à rester à la campagne et inviter à retourner à la terre ceux qui l'ont abandonnée pour se faire ouvriers.

Mais, pour demeurer cultivateurs, chefs de famille et jeunes gens ont souvent à agrandir leur terre, parfois même à se déplacer ; pour les hommes de métier, la reprise de la culture nécessite l'achat ou la location d'une terre.

Le cultivateur et l'ouvrier du Québec, à la recherche d'une ferme, sont sollicités de bien des côtés à la fois. Qu'ils écoutent de préférence la voix de leurs missionnaires et agents colonisateurs, et qu'ils s'établissent si possible dans leur province.

C'est toutefois un fait indéniable, du principal à des causes économiques qui continuent d'exister, que l'établissement de toutes nos familles canadiennes sur le sol du Québec n'a pu se faire dans le passé. Il y a la plus que le "coulage" ordinaire dont souffrent même les pays en formation ; il y a un débordement. Le grand nombre de garçons dans une même famille, la difficulté de la mise en culture des terrains neufs, ont amené cet exode qui a dispersé en dehors de la province-mère la moitié du peuple canadien français.

A tous ceux qui, à l'heure actuelle, ne trouvent pas, dans les vieilles paroisses rurales, et les nouvelles régions de colonisation, les conditions d'établissement qu'ils désirent, nous demandons : "Qu'allez-vous faire ? Si vous êtes incapables d'acheter pour vous et vos fils des terres faites dans le vieux Québec et si vous ne voulez pas entreprendre de vous faire, par le défrichement, des terres neuves dans le nouveau Québec, où irez-vous vous établir ? Commettrez-vous l'erreur, faite par tant d'autres depuis quelques années, l'erreur de croire que, pour rester cultivateurs, il vous faut aller en pays étranger ? Que l'on nous permette donc de poser en toute franchise, aux colons de la province de Québec, quelques questions dont la première est d'intérêt national. Est-ce que "aller vous établir aux Etats-Unis" n'est pas renoncer à votre nationalité canadienne ? En supposant que vous et vos enfants conserviez votre langue, la langue française, vous cesserez quand même d'être des Canadiens-français pour devenir des Américains. Et pourquoi vous faire Américains pour rester cultivateurs quand votre pays possède des territoires immenses, riches en terres facilement exploitables ? Chaque année des milliers de cultivateurs canadiens vont prendre des terres dans les Etats situés au sud de la province de Québec. C'est un mouvement qui a des conséquences antinotionnelles.

C'est pour cela que les gouvernements fédéral et provincial actuels songent plus que jamais à opposer à ce mouvement néfaste pour notre pays un autre courant de colonisation. (De la "Tribune")

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

CHRONIQUE MONDAINE

Mlle Yvonne Gagnon, jeune soprano dramatique, revient d'un séjour de quelques mois dans la province de la Saskatchewan. Mlle Gagnon a donné des concerts, principalement à Regina, à Saskatoon, à Gravelbourg, à Shewell, à Humboldt, à Mervin. Mgr Prud'homme lui a souhaité la bienvenue à Saskatoon.

M. l'abbé Olivier Maurault, p.s.s., bonifié le 14 septembre, à huit heures, en l'église Sainte-Madeleine d'Outremont, le mariage de Mlle Marguerite Poitevin, fille de Mme Avila B. Poitevin, avec M. Emile Venne, architecte, fils de M. Joseph Venne, architecte, et de Mme Venne. Pendant la messe du mariage Mme Boiscail, Mlle Dussault, MM. Duquette et Jeanneau exécutèrent un joli programme musical. M. G. A. Tardif, N.P., accompagnait la mariée. M. Venne était le témoin de son fils. La mariée portait un tailleur en tricot marine, un chapeau marine et beige et des fourrures de martre de roche. Des roses complétaient son bouquet. Après une réception chez Mme Poitevin, M. et Mme Emile Venne se sont embarqués pour l'Europe, où ils habiteront quelques années.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A. A. Levesque, M. Arthur Morgan, M. et Mme Arthur Surveyl, M. et Mme T. A. Bianjoni et Mme R. A. E. Greenshield.

Occupent les loges et fauteuils d'orchestre, les mardis et jeudis soir, durant la saison de comédie-française, au théâtre des Nouveautés, ancien Théâtre National, qui commença la semaine prochaine sous la direction de M. Louis H. Bourdon : Lady Williams Taylor, Lady Davis, Lady Leblanc, Lady Forget, Lady Staver, Mme Howard G. Kelley, Hon. Secrétaire Provincial et Mme Athanasie David, M. et Mme Edouard Montpetit, M. T. A. Evans, Mme G. A. Nante, M. et Mme Jules Hone, M. et Mme Arthur Perreault, Dr et Mme J. A. Handfield, Me et Mme W. Handfield, M. Léon Garneau, M. Alphonse Decary, Mme Noan Delisle, sir Charles Gordon, M. et Mme Horace Perreault, M. et Mme B. G. Langueur, M. et Mme J. B. Dubois, Hon. M. N. Perreault, Dr et Mme L. de Harwood, Dr R. Boudet, M. Auguste Richard, M. et Mme Arthur Valois, M. et Mme Alex. Martin, Dr et Mme Georges Kent, M. et Mme Jos. Archambault, M. P. M. et Mme Pierre F. Casgrain, M. P. M. et Mme Costa, M. Hector Garneau, M. et Mme Gonzalve Desaulniers, M. Edouard Cholette, Dr et Mme F. DeMartigny, Dr et Mme L. J. Lemieux, M. et Mme J. A. Davis, Hon. Sénateur L. O. David, Mme L. H. Barré, M. et Mme L. Lalonde, M. G. Martin, M. A.

LE DEMANDEUR AVAIT ACCEPTE TACITEMENT

Il ne pouvait réclamer un salaire autre que celui consenti par lui

VALEUR DES NOUVELLES

Les nouvelles de journaux ne peuvent avoir de valeur légale

Un ouvrier à quelque métier qu'il appartienne, n'est censé travailler qu'au salaire qu'il accepte, soit tacitement ou autrement. S'il accepte le salaire qu'on lui propose sans réclamation, il devient évident qu'il est satisfait et il est mal venu de réclamer plus tard un montant supplémentaire. Le juge Rinfret, de la Cour Supérieure, a maintenu ce point de droit, hier, dans une décision rendue dans une cause de Henri Gadoua vs la cité de Montréal.

Il y avait dans cette cause un point des plus intéressants. Le demandeur, qui se déclarait charpentier-menuisier de son métier, alléguait que la cité de Montréal avait, peu après son engagement, décidé de payer les hommes de ce métier 67 1-2 l'heure. A l'appui de son alléguement, il avait produit un article d'un quotidien dans lequel on annonçait cette échelle de salaire. Le juge a décidé que la nouvelle pouvait être bien fondée, mais que le tribunal ne pouvait la prendre en considération.

Les faits sont les suivants : Le demandeur réclamait \$126.50 à la cité de Montréal pour travail accompli, comme charpentier-menuisier, du 1er avril au 15 novembre 1921, à l'appui de la défenses, la cité de Montréal a allégué qu'il n'avait reçu que 45 sous l'heure pendant avril et 50 sous l'heure pendant mai et juin, cependant que la cité avait décidé de payer à ses charpentiers-menuisiers 67 1-2 sous l'heure. Il expliquait que la somme réclamée représentait la différence entre son salaire reçu et celui qu'il aurait dû recevoir, qu'il avait présenté une demande en ce sens et qu'on avait refusé de le payer.

La défenderesse niait les alléguements, disant que Gadoua avait toujours accepté le salaire donné et qu'il était mal venu maintenant de réclamer plus.

Le juge Rinfret a maintenu comme établi que le demandeur avait sollicité du travail d'un contre-maître du nom de Brown, que ce dernier lui avait dit de ne pas avoir de travail dans le moment pour les charpentiers-menuisiers, mais qu'il tâcherait de faire ce qu'il pourrait pour lui, et lui avait offert 40 sous l'heure. Gadoua ne s'est pas objecté, a remarqué le juge. Il est aussi établi, ajoute ce dernier, qu'après certaines représentations, le contre-maître a consenti à hausser le salaire de Gadoua à 50 sous l'heure, c'est-à-dire qu'il le classait dans la catégorie des aides. Gadoua a accepté l'engagement comportant donc 50 sous l'heure, salaire supérieur à celui d'un journalier. Le demandeur a accepté. Il est établi en même temps que son travail n'était pas la plupart du temps celui d'un charpentier-menuisier.

Le juge a déclaré ensuite : « La nouvelle publiée dans un journal de l'époque et qui est produite au dossier, n'a aucune valeur légale et ne peut aucune façon lier la défenderesse. Le demandeur n'a pas prouvé ses alléguements essentiels et l'action est renvoyée ».

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

15 septembre 1922.

Président : Hon. Juge Coderre. Jugements rendus dans les causes suivantes :

Royal Typewriter Co., Limited vs. A. Bergevin. Jugement pour \$180. Calvin Woods vs. N. Dutka et al. Jugement pour \$600.

H. Maillet vs. James E. Wilder et al. et Monty, distraitants, et la ville de Montréal. T.S. Darling, opposants. Jugement relevant les opposants de la saisie.

John Tircey vs. Jos. Bezner. Motion du défendeur pour détails ; accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

Dame Marie-Jeanne Gabrielle vs. Pierre Paul Marion. Requête de la demanderesse pour être en justice ; accordée, dépens à suivre.

A. E. Lamoureux vs. Louis Lamontagne. Motion du demandeur pour régler Nisi ; accordée, rapportable le 22 courant.

Martin Martino vs. Ferdinand Bianchi et al. Motion des défendeurs pour détails ; accordée, 2 jours de délai, dépens à suivre.

Dame Marie Brouillette vs. Walter Gilbert Lilly. Requête de la demanderesse pour être en justice en forme paupère en séparation de corps et de domicile ; accordée, dépens à suivre.

E. H. Pooler vs. J. A. Mercier. Motion du demandeur pour appeler de la sentence des juges ; accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

Dame Anna Baribeau vs. Jos. Hector Fillion. Requête de la demanderesse pour être en justice en séparation de biens ; accordée, dépens à suivre.

Alphonse Brisebois vs. O. Martineau et fils. Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents ; accordée, dépens à suivre.

Arthur Morin vs. Donat Casavanti. Motion du demandeur pour déclarer les interrogatoires pro confesso ; accordée.

Tha. Severs vs. George King et al. Motion du demandeur pour mode de signification ; accordée.

P. A. Gregory vs. J. P. Chouinard et al. Exception dilatoire ; accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

La compagnie du Boulevard Pie IX. En liquidation et de la ville de Montréal nord. Requête et de Wilfrid Domphousse as-qu 1. liquidateur.

Requête pour ordre de procéder à la vente de certains lots ; accordée, 7 semaines de délai pour les avis de vente.

Girard John Klingens vs. C. P. Ry Co. Exception dilatoire ; accordée ; \$1.

BENNY LEONARD
et LEWIS ENDLER
Au Saint-Denis, Demais.

LE CONTRAT DE VENTE FICTIF EST ILLEGAL

Un contrat de vente de meubles sur lesquels existaient des créances

DES OBLIGATIONS

Les devoirs de l'opposant pour que son opposition soit acceptée

Le Dr Brochu a refusé un certificat basé sur ses observations

Le Dr Brochu, dans une conversation téléphonique avec M. Léopold Houle, procureur de Delorme, hier, a expliqué que son premier certificat sur l'état mental de l'abbé Delorme, soumis à la Cour avant-hier, n'était pas basé sur ses observations personnelles mais sur le verdict du jury.

Ce n'était pas un certificat basé sur l'observation du médecin sur le patient, mais il impliquait que le médecin n'avait pas remarqué de changement dans l'état de Delorme depuis que le jury l'avait déclaré fou, et que par conséquent, selon le verdict du jury, il était incapable de gérer ses affaires.

Lorsque la cour a exigé un certificat basé sur l'opinion même du médecin dans la cause, le Dr Brochu a refusé d'en émettre un.

Le Dr Brochu a fait la déclaration suivante au téléphone : « Le premier certificat remis à M. Faribault, au temps où j'ai refusé de le remettre, était basé sur mes observations personnelles, contenait simplement la déclaration que Delorme était interné à l'hôpital en vertu d'un ordre du lieutenant-gouverneur, pour cause d'insanité, et que, pour cette raison, il était incapable de continuer la gestion de sa propriété ».

« C'est cette dernière partie que Me Monette a citée en cour, mais il a gardé le silence sur ce qui suivait. Comme question de fait, ce certificat a été refusé par les juges, tout, tout comme je l'avais prévu, parce qu'il n'était pas basé sur mes observations personnelles. Le notaire Faribault m'a demandé par lettre de lui donner un autre certificat conforme à la loi des anses. Ma réponse que je lui ai transmise le 27 août était exactement dans le même sens que mon certificat du 7 septembre, que Me Léopold Houle a produit en cour ».

« Quand j'ai certifié ce qui était officiellement déclaré dans l'ordre d'internement, je n'étais pas en position de contredire le verdict du jury, qui avait servi de base à l'ordre du lieutenant-gouverneur ».

TAUX SPECIAUX POUR QUEBEC

A partir du 18 septembre des taux spéciaux réduits seront en vigueur sur les bateaux entre Montréal et Québec. L'horaire des départs quotidiens annonce que le prix d'un billet simple sera de \$4.50 et aller et retour \$7.50 dans l'une ou l'autre direction. La cabine sera de \$1.50 et un excellent dîner au même prix.

L'orchestre, la danse et le cabaret fournis par la compagnie sont encore très populaires et ajouteront grandement au plaisir du voyage.

De semblables réductions sont annoncées pour le service Montréal-Québec-Saguenay et entreront en vigueur le 21 septembre. Les bateaux quittent Montréal le lundi et le jeudi, faisant raccourci à Québec avec le bateau du Saguenay. Voyage aller et retour, y compris repas, cabine et service de luxe, de Montréal, \$30.00, de Québec, \$18.00. Des rapports reçus, nous apprennent que la température est belle, fraîche et renforcée dans le bas du fleuve et la rivière Saguenay, ce qui est de bon augure pour ceux qui prennent leurs vacances en septembre.

Pour plus amples renseignements, téléphoner ou adresser au bureau des billets de la Canada Steamship Lines, 9 carré Victoria. 140-1 g.

M. VAUTRIN, M.P.P., OBTIENT GAIN DE CAUSE CONTRE M. GAREAU

(Suite de la dernière page)

A cette question, les jurés n'ont pas répondu, vu qu'ils n'étaient pas obligés de le faire parce que leur réponse précédente était négative.

Sur les subdivisions (b) des questions 1 et 2, les jurés ont quelque peu hésité. Le président des jurés a expliqué qu'ils étaient un peu embarrassés pour en arriver à un résultat à cause des deux mots « non honoré » et « en souffrance ». Il a été prouvé, a-t-il fait remarquer, qu'il a été déclaré qu'un chèque avait été tiré et non honoré, mais il n'a pas été prouvé qu'on avait demandé le chèque et qu'il était en souffrance.

Le juge leur a conseillé de délibérer de nouveau, mais le président après une brève consultation avec ses collègues a déclaré que cela n'aurait aucune influence sur les autres réponses et que le jury demeurerait unanime, de sorte que le verdict fut rendu aussitôt.

LES TEMOIGNAGES

Les témoignages de la séance de l'avant-midi avaient été des plus intéressants. M. Irénée Vautrin, en particulier, a fait des déclarations remarquables. Il a relaté les circonstances au cours desquelles il avait fait des déclarations sur le compte de Gareau. « C'est-à-dire, a-t-il dit, avait commencé par attaquer les hommes de profession, notamment les avocats, les notaires, et les juges, en disant qu'ils étaient des parasites et des exploitateurs qui vivaient aux dépens des cultivateurs ».

M. Vautrin a expliqué ensuite qu'il y avait deux orateurs de chaque côté, dans les assemblées des candidats, puis lui-même et M. Gareau. M. Vautrin accompagnait M. Richard, le député actuel, et M. Gareau, M. Loisel, candidat opposant. M. Loisel, dit-il, était le principal orateur. M. Gareau avait d'aller dans le comté que M. Gareau prenait part à la lutte, ce qui peut réfuter ce qu'on a dit que j'étais envoyé dans le comté spécialement pour répondre à M. Gareau.

« C'était une élection partielle, a déclaré M. Vautrin, j'étais député au provincial et je considérais de mon devoir d'aller représenter mon parti dans cette élection. Une autre raison me poussait encore à le faire ; j'avais été demandé par M. Richard lui-même ».

CHÉMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

Exposition d'Ottawa

Billets à prix réduits pour l'Exposition Centrale du Canada qui sera tenue à Ottawa du 8 septembre au 18 septembre inclusivement. Les excursionnistes et les visiteurs à cette exposition sont avertis que le Pacifique Canadien a un service de trains des plus commodités et recommandables entre Montréal et Ottawa, lequel est comme suit :

Vers l'Ouest

Quitte Montréal, gare Windsor : 7.30 a.m., quotidien, arrive à Ottawa à 11.00 a.m.

8.30 h. a.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Ottawa à 11.30 h. a.m.

3 h. p.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Ottawa à 6.30 h. p.m.

6.00 p.m., quotidien, arrive à Ottawa à 8.00 p.m. (Voyageurs pour wagon-salon seulement). Dernier voyage le 10 septembre.

6.00 h. p.m., dimanche seulement, arrive à Ottawa à 9.30 h. p.m.

8.15 h. p.m., quotidien, arrive à Ottawa à 11.15 p.m.

10.15 h. p.m., quotidien, arrive à Ottawa à 1.15 a.m.

Vers l'Est

Quitte Ottawa, gare Union : 5.25 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, 8.25 a.m.

6.00 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, 9.00 a.m.

8.00 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 11.30 a.m.

11.05 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 2.00 p.m. (Voyageurs pour wagon-salon seulement). Dernier voyage le 14 septembre.

3.15 p.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 6.15 p.m.

6.35 p.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Montréal, gare Windsor, à 10.05 p.m.

Toutes les heures indiquées sont du midi de l'est, une heure en retard sur l'heure de l'économie de la lumière du jour. 140-1 g.

LE CONTRAT DE VENTE FICTIF EST ILLEGAL

Un contrat de vente de meubles sur lesquels existaient des créances

DES OBLIGATIONS

Les devoirs de l'opposant pour que son opposition soit acceptée

Le juge Rinfret a rendu un jugement fort élaboré dans une cause, hier. Le juge avait à se prononcer sur la validité d'un contrat de vente de meubles sur lesquels existaient des créances. Les créanciers, dans de tels cas, sont privilégiés, mais d'autres raisons venaient encore ajouter à la valeur de ces privilèges. Il avait été prouvé au cours de la cause que ce contrat de vente avait été passé dans le but de frustrer les créanciers de leurs droits. Comme il s'agissait d'une saisie et que l'opposant, dans la cause, Dame Hélène Bourassa, réclamait la possession des meubles par le contrat, le juge a renvoyé l'opposition et maintenu la requête des demandeurs qui représentaient que les faits qui font de l'objet de l'ordre et des interrogatoires sur faits et articles significatifs à l'opposant le 5 septembre 1922, soient tenus pour avérés à toutes fins que de droit.

Les demandeurs étaient Larivière Incorporé et le défendeur A. Gerbeau, de Saint-Boniface, district des Trois-Rivières. Dame Hélène Bourassa apparaît dans la cause comme opposante.

Les demandeurs avaient pris une saisie contre Gerbeau. C'est ce qui avait provoqué l'opposition de la part de Mme Gerbeau. A cette opposition, les demandeurs avaient répondu par une motion pour faire déclarer les faits pro-confesso. Cette motion avait été signifiée à l'opposant et à son procureur au dossier, le 5 septembre 1922. Elle ordonnait à l'opposant de comparaître personnellement devant la Cour Supérieure pour répondre.

Le juge, dans ses considérations, remarque que l'opposant a fait défaut de comparaître à la date fixée. Le procureur de l'opposant s'était fait représenter par un autre avocat qui a expliqué que Mme Bourassa n'avait pas les deniers nécessaires pour se déplacer, mais selon les alléguements des demandeurs, elle n'avait pas exigé les deniers nécessaires à son déplacement, chose qu'elle devait faire au moment de la réception de l'assignation à répondre sur faits et articles (C. P. 370). Donc, a maintenu le juge, l'opposant ne pouvait faire valoir cette raison ultérieurement. C'est pourquoi il a accordé la motion.

Dans la cause principale, à l'appui de son opposition à fin d'annuler, l'opposant contestait la saisie, publication, crie, vente et adjudication de certains biens meubles et effets mobiliers, saisis le 20 janvier 1922, tels qu'un cheval, des voitures doubles d'été et d'hiver, des voitures simples d'été et d'hiver, etc. Elle prétendait les avoir achetés du défendeur le 25 juillet 1921 et invoquait à l'appui de sa prétention un contrat sous seing privé qu'elle alléguait avoir été fait à Saint-Boniface le 25 juillet 1921.

Elle concluait à ce que tous les procédés ultérieurs sur la saisie des effets mentionnés soient suspendus jusqu'à ce que la cour en ordonne autrement. Elle demandait à être déclarée seule, vraie et légitime propriétaire des effets saisis et que la saisie fut déclarée illégale.

Les demandeurs répondaient en disant que quand le prétendu contrat du 25 juillet 1921 avait été consenti par le défendeur à l'opposant, la demanderesse était déjà créancière du défendeur, que le contrat était fictif, fait dans l'unique but de mettre le défendeur à l'abri des créanciers, que les biens meubles n'avaient pas cessé d'être la propriété du défendeur. Ils demandaient que le contrat fut déclaré nul et l'opposition renvoyée.

Le juge Rinfret, dans sa décision, a souligné les points suivants : L'opposition a été contestée, mais elle a fait défaut de comparaître et de répondre aux interrogatoires, et le contrat de vente du 25 juillet 1921 est fictif et dans le but de mettre le défendeur à l'abri de ses créanciers. Il a maintenu la demande et annulé à toutes fins que de droit le contrat de vente entre le défendeur et l'opposant, le tout avec dépens contre l'opposant.

Sept ans de pénitencier pour homicide

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Regina, Saskatchewan, 15 — John Amuk, North Regina, trouvé coupable d'avoir tué George Skirkin, a été condamné par le juge MacLean, en cour du Banc du Roi, à sept ans de pénitencier.

Il a été trouvé coupable d'homicide involontaire par le jury jeudi.

LE DR BROCHU DONNE D'AUTRES EXPLICATIONS

Le rapport cité en Cour avait été tronqué, dit-il

CERTIFICAT REFUSE

Le Dr Brochu avait refusé un certificat basé sur ses observations

Le Dr Brochu, dans une conversation téléphonique avec M. Léopold Houle, procureur de Delorme, hier, a expliqué que son premier certificat sur l'état mental de l'abbé Delorme, soumis à la Cour avant-hier, n'était pas basé sur ses observations personnelles mais sur le verdict du jury.

Ce n'était pas un certificat basé sur l'observation du médecin sur le patient, mais il impliquait que le médecin n'avait pas remarqué de changement dans l'état de Delorme depuis que le jury l'avait déclaré fou, et que par conséquent, selon le verdict du jury, il était incapable de gérer ses affaires.

Lorsque la cour a exigé un certificat basé sur l'opinion même du médecin dans la cause, le Dr Brochu a refusé d'en émettre un.

Le Dr Brochu a fait la déclaration suivante au téléphone : « Le premier certificat remis à M. Faribault, au temps où j'ai refusé de le remettre, était basé sur mes observations personnelles, contenait simplement la déclaration que Delorme était interné à l'hôpital en vertu d'un ordre du lieutenant-gouverneur, pour cause d'insanité, et que, pour cette raison, il était incapable de continuer la gestion de sa propriété ».

« C'est cette dernière partie que Me Monette a citée en cour, mais il a gardé le silence sur ce qui suivait. Comme question de fait, ce certificat a été refusé par les juges, tout, tout comme je l'avais prévu, parce qu'il n'était pas basé sur mes observations personnelles. Le notaire Faribault m'a demandé par lettre de lui donner un autre certificat conforme à la loi des anses. Ma réponse que je lui ai transmise le 27 août était exactement dans le même sens que mon certificat du 7 septembre, que Me Léopold Houle a produit en cour ».

« Quand j'ai certifié ce qui était officiellement déclaré dans l'ordre d'internement, je n'étais pas en position de contredire le verdict du jury, qui avait servi de base à l'ordre du lieutenant-gouverneur ».

TAUX SPECIAUX POUR QUEBEC

A partir du 18 septembre des taux spéciaux réduits seront en vigueur sur les bateaux entre Montréal et Québec. L'horaire des départs quotidiens annonce que le prix d'un billet simple sera de \$4.50 et aller et retour \$7.50 dans l'une ou l'autre direction. La cabine sera de \$1.50 et un excellent dîner au même prix.

L'orchestre, la danse et le cabaret fournis par la compagnie sont encore très populaires et ajouteront grandement au plaisir du voyage.

De semblables réductions sont annoncées pour le service Montréal-Québec-Saguenay et entreront en vigueur le 21 septembre. Les bateaux quittent Montréal le lundi et le jeudi, faisant raccourci à Québec avec le bateau du Saguenay. Voyage aller et retour, y compris repas, cabine et service de luxe, de Montréal, \$30.00, de Québec, \$18.00. Des rapports reçus, nous apprennent que la température est belle, fraîche et renforcée dans le bas du fleuve et la rivière Saguenay, ce qui est de bon augure pour ceux qui prennent leurs vacances en septembre.

Pour plus amples renseignements, téléphoner ou adresser au bureau des billets de la Canada Steamship Lines, 9 carré Victoria. 140-1 g.

M. VAUTRIN, M.P.P., OBTIENT GAIN DE CAUSE CONTRE M. GAREAU

(Suite de la dernière page)

A cette question, les jurés n'ont pas répondu, vu qu'ils n'étaient pas obligés de le faire parce que leur réponse précédente était négative.

Sur les subdivisions (b) des questions 1 et 2, les jurés ont quelque peu hésité. Le président des jurés a expliqué qu'ils étaient un peu embarrassés pour en arriver à un résultat à cause des deux mots « non honoré » et « en souffrance ». Il a été prouvé, a-t-il fait remarquer, qu'il a été déclaré qu'un chèque avait été tiré et non honoré, mais il n'a pas été prouvé qu'on avait demandé le chèque et qu'il était en souffrance.

Le juge leur a conseillé de délibérer de nouveau, mais le président après une brève consultation avec ses collègues a déclaré que cela n'aurait aucune influence sur les autres réponses et que le jury demeurerait unanime, de sorte que le verdict fut rendu aussitôt.

LES TEMOIGNAGES

Les témoignages de la séance de l'avant-midi avaient été des plus intéressants. M. Irénée Vautrin, en particulier, a fait des déclarations remarquables. Il a relaté les circonstances au cours desquelles il avait fait des déclarations sur le compte de Gareau. « C'est-à-dire, a-t-il dit, avait commencé par attaquer les hommes de profession, notamment les avocats, les notaires, et les juges, en disant qu'ils étaient des parasites et des exploitateurs qui vivaient aux dépens des cultivateurs ».

M. Vautrin a expliqué ensuite qu'il y avait deux orateurs de chaque côté, dans les assemblées des candidats, puis lui-même et M. Gareau. M. Vautrin accompagnait M. Richard, le député actuel, et M. Gareau, M. Loisel, candidat opposant. M. Loisel, dit-il, était le principal orateur. M. Gareau avait d'aller dans le comté que M. Gareau prenait part à la lutte, ce qui peut réfuter ce qu'on a dit que j'étais envoyé dans le comté spécialement pour répondre à M. Gareau.

« C'était une élection partielle, a déclaré M. Vautrin, j'étais député au provincial et je considérais de mon devoir d'aller représenter mon parti dans cette élection. Une autre raison me poussait encore à le faire ; j'avais été demandé par M. Richard lui-même ».

CHÉMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

Exposition d'Ottawa

Billets à prix réduits pour l'Exposition Centrale du Canada qui sera tenue à Ottawa du 8 septembre au 18 septembre inclusivement. Les excursionnistes et les visiteurs à cette exposition sont avertis que le Pacifique Canadien a un service de trains des plus commodités et recommandables entre Montréal et Ottawa, lequel est comme suit :

Vers l'Ouest

Quitte Montréal, gare Windsor : 7.30 a.m., quotidien, arrive à Ottawa à 11.00 a.m.

8.30 h. a.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Ottawa à 11.30 h. a.m.

3 h. p.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Ottawa à 6.30 h. p.m.

6.00 p.m., quotidien, arrive à Ottawa à 8.00 p.m. (Voyageurs pour wagon-salon seulement). Dernier voyage le 10 septembre.

6.00 h. p.m., dimanche seulement, arrive à Ottawa à 9.30 h. p.m.

8.15 h. p.m., quotidien, arrive à Ottawa à 11.15 p.m.

10.15 h. p.m., quotidien, arrive à Ottawa à 1.15 a.m.

Vers l'Est

Quitte Ottawa, gare Union : 5.25 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, 8.25 a.m.

6.00 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, 9.00 a.m.

8.00 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 11.30 a.m.

11.05 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 2.00 p.m. (Voyageurs pour wagon-salon seulement). Dernier voyage le 14 septembre.

LE BOULEVARD EDOUARD VII

L'on nous informe de l'Automobile Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de refectio

Club of Canada que des travaux de ref

ASSURANCE

PLACEZ VOS ASSURANCES FIDÈLES DANS LA COMPAGNIE

UNION ASSURANCE SOCIETY
LIMITED, LONDRES, ANGLAIS

MORACE J. LABRECQUE
AGENT GENERAL, DÉPT. FRANÇAIS
280, R. St-Jacques, Tel. MA 908.

ACCORDEUR DE PIANO

ACCORDEUR DE PIANOS
Spécialité: Pianos électriques et automatiques, orgues, etc.
Prix spécial pour Communautés et Théâtres

DESMARIS & FRÈRE
Tel. West. 3610 — 334 Dorlon

AGENTS INTERMÉDIAIRES

ST-LOUIS 7887 88, rue Garnier

LUDGER BEAUCHAMP
"Le Vendeur et l'intermédiaire connu"
Spécialité: Achat et Vente de Commerces — Franchise, etc.
"Justice et Probité" dans toutes transactions.

Tel. Est 1078

FOREST & ARCHAMBAULT
AGENTS INTERMÉDIAIRES
Spécialité: HOTELS
Bureau: Résidence
474-A DeMontigny 307 DeLormier

BIJOUTERIES

PAR CES TEMPS D'ÉCONOMIE
Apportez-moi vos vieux bijoux
J'en ferai des neufs.

G. LEBLANC
190, St-Hubert. — Tel. Est 4059

BOIS ET CLARON

Résidence: — Tel. Uptown 109
Bureau: — Tel. Victoria 2000-1

Entrepôt:
1804, St-Patrick, Tel. Victoria 1369

JOSEPH ELIE
Bois, Charbon, Grain, Paille, Gravier
Amiante, Ciment, Etc.
Bureau: 303, rue Hébert.

TEL. LASALLE 1271 — 162

WILSON FRÈRES
JOS. CHARLEBOIS, Gérant.
Bois — Charbon — Ontario
Notre-Dame — MONTREAL, Moreau — Frontenac

BOIS DE CONSTRUCTION

LAURENCE & ROBITAILLE
LIMITÉE
BOIS DE CONSTRUCTION
Succursales: Bureau principal
Hébert & Boyer 192 DeLormier —
Cal. 2929 — MONTREAL — Est 3310

BREVET D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION
En tout pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuitement à MARION & MARION, 304, rue Université, Montréal.

BUANDRIES

THE Globe
LAUNDRY CO.
101, St-Louis 409
ent. Laupier et Fairmount
2005, RUE ST-DOMINIQUE

CHAPELLERIE

CHAPEAUX
Twini
\$1.85
\$2.45
\$3.15
Prix spéciaux à la douzaine
Nouvelles formes dans les dernières nuances en étalage aux magnifiques

McCOMBER'S LTD. 430, St-Paul ouest
J. A. GRENIER, 187, rue St-Catherine Est
A. DESMARIS, 226, rue St-Jacques
A. O. TREMBLAY, 430, rue Beauharnois
J. B. MATHIEU, 265, rue Papi-ferne
C. O. BOUCHER, 1057, rue St-Denis
Découpez cette annonce et conservez-la pour y référer.

DOMINION CARPET BEATING CO.

Le seul bureau. No 302 Dorchester Ouest. On nettoie les tapis, remplace les tapisseries, assure les rembourrages, service prompt et rapide. Tel. Plateau 2341
132 — Jno P. Anna.

RETRAITE FERMÉE

Le vendredi 29 courant, à 7 heures 30 p.m. s'ouvrira à la Villa Saint-Joseph, 1040, Avenue de L'Ormeau, les exercices d'une retraite fermée pour les jeunes filles. Cette retraite se continuera jusqu'au mardi, 3 octobre prochain. Toutes les jeunes filles peuvent s'inscrire à la Villa Saint-Joseph, à l'adresse donnée plus haut. Appel téléphonique, Saint-Louis 525. Les retraitantes devront se munir d'une "Imitation de Jésus-Christ", d'un voile pour la chapelle et de leur nécessaire de toilette. — Communiqué.

que les devoirs qu'ils ont à remplir prennent trop de leur temps. Cette compagnie. Les agents comme conseil ou agent des garanties voulues pour la vie, percevoir les intérêts. L'agent de cette province autorisés à nommer des agents pour être chargés aux dépenses de la succession.

ST COMPANY D'ARMES

A. J. Brown, (C.R., Vice-Prés. —
Gérant Général
31-mars-juin-août

LE CANADIEN

Pierre Poirier
235, Rue St-Louis
CHAPELLIER DE 85 MAJESTÉ L'HOMME
A la Mode, au bon goût, à prix raisonnables. Faites connaître votre Chapelier. — Venez voir.

Tel. ST-LOUIS 2605

J. E. SEVIGNY
MANUFACTURIER DE CHAPEAUX
Réparations de Chapeaux pour hommes et Messieurs
302 Mont-Royal Est, près St-Denis
MONTREAL

COURTIERS

PRETS SUR HYPOTHEQUE
A. JETTE & CIE
35, St-Jacques, — Chambre 10
Courtiers en immeubles experts en propriétés
(Régis. 1885) Prets sur première et deuxième hypothèque, achats d'hypothèques et balances de prix de ventes.
122-120

EAUX GAZEUSES

MOISE ABRAHAM, SOUS-PEUPLE D'UNE EAU VIVE
ARTHUR BRODEUR
MANUFACTURIER D'EAUX GAZEUSES
Fourni aux hôtels, bars, restaurants, salis, etc.
Tel. La Salle 250 — 45 rue Frontenac

ECOLIS

Tel. Est 1314 Centre-Jour et soir
J. A. COULOMME
LOGICIEL DE CHAUFFEUR-MÉCANICIEN
Licence générale sur toutes sortes de Machines.
700 rue DeMontigny 124, Montréal.

ELECTRICIENS

TEL. MICHÈRE 2385-W
ALBERT DEMERS
ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN
INSTALLATION DE MOTEURS
52, Tieme Avenue — Ville St-Pierre

TEL. EST 518

H. TRUCHON
Marchand — Entrepreneur-Electricien
Appareils électriques
Spécialité: Construction de Lignes de Transmissions
210, RUE PLESSIS, près St-Catherine.

ESTAMPES

Estampes en Caoutchouc
A. DEROME & CIE
20, N-DAME EST. MAIN 4079
77-m-1-2-3-4-5-6

FLEURISTES

TEL. EST 3312
SALON DE FLEURS ST-DENIS
Spécialité: Tributs floraux Funéraires.
201 St-Catherine Est.
Autriche (au Théâtre St-Denis)

GARAGES

AUTO WASH STAND
Faites laver votre auto pendant que vous attendez.
SPÉCIALITÉ: graissage et huilage
H. CORBEIL
TELEPHONE ST-LOUIS 3333
43 Mont-Royal ouest
(en face de l'Arena)
Ouvrez tous les jours

Tel. Est 7334 — Service Jour et Nuit
NEW EAST END GARAGE
Autrefois East End Garage Limited
Réparations générales — Peinture — Vernissage — Décapage — Brosserie — Papiers — Convertisseurs, etc.
Remisages — Lavages — Huiles — Graissage — Gommage
750 Berri (au coin) MONTREAL
Alex. Deschamps, prop.

LABORATOIRES

LABORATOIRE DENTAIRE SPECIAL
J.-F.-EUG. MICHAUD
MANUFACTURIER DENTAIRE
694 Mont-Royal Est
Chambre 3
TEL. ST-LOUIS 8242 — MONTREAL
RES. ST-LOUIS 1402.

MÉDICAMENTS

PRENEZ
ELIXIR TONIQUE GRANGER
En Vente dans toutes les Pharmacies.

ECZEMA

Gouttière assurée de l'eczéma, sous toutes ses formes, dartres, érythème des lèvres en 7 jours, dermatites, psoriasis, pruritus, maladie du cuir chevelu, pellicules chute des cheveux par le

CITRANOL

Gouttière garantie ou argent rendu. Prix \$1.00
Agent général pour le Canada, ALFRED LA ROSE, pharmacien-chimiste à pharmacien 1112 Mont-Royal, 561 St-Louis, 2675 Papineau, 364 St-Denis, Montréal.

OBLIGATIONS

J. B. D. Légaré G. A. Beaudry
obligations de 5% Actions, etc.
STANDARD SECURITIES CO.
Chambre 30
EDIFICE MONTREAL TRIST
11 Place d'Armes
Tel. Main 4875 MONTREAL

ORCHESTRES

ORCHESTRE DE DANSE CLASSIC ENREGISTRE
Pour bals et soirées
718, Avenue ATLANTIC
1. DEMARIS, E. R. BUREAU
Directeur. — Gérant

PHOTOGRAPHES

National Studio
402 St-Catherine-E. près St-Hubert
PHOTOGRAPHIE MODERNE
OHS-ED. PARIZEAU Artiste photographe
103 (un-jeu-sam)

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

Laboratoire GUERTIN

CHIMIE ANALYTIQUE MALADIES DES DENTS
CHIMIE ORGANIQUE
CHIMIE MINÉRALE
CHIMIE INDUSTRIELLE
CHIMIE DES MÉTAUX
CHIMIE DES SÉLÈNES
CHIMIE DES SULFURES
CHIMIE DES NITRATES
CHIMIE DES PHOSPHATES
CHIMIE DES CARBONATES
CHIMIE DES CHLORURES
CHIMIE DES SULFATES
CHIMIE DES NITRATES
CHIMIE DES PHOSPHATES
CHIMIE DES CARBONATES
CHIMIE DES CHLORURES
CHIMIE DES SULFATES

1058 ST-DENIS
près Ma St-Antoine St

LE CANADA est imprimé et publié par
LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION DU CA-
NADA, Limitée, dont M. J. B. LA-
POINTE est le Gérant (résidant au bu-
reau, No 72, rue Saint-Jacques.

BENNY LEONARD
et **LEW TENDLER**
Au Saint-Denis, Demain.

M. VAUTRIN, M.P.P., OBTIENT GAIN DE CAUSE CONTRE M. GAREAU

Le jury décide que M. Irénée Vautrin, M.P.P., n'a jamais prononcé les accusations alléguées par le demandeur Gareau dans une assemblée électorale. — Le juge renvoie l'action du demandeur avec dépens. — Le témoignage de M. Vautrin.

La cause de A. L. Gareau contre M. Irénée Vautrin, député de la division St-Jacques à l'Assemblée législative, a eu son dénouement hier, devant le juge Lane, en Cour Supérieure. La cause s'instruisait devant jury et a pris fin vers 5 h. 30 p.m. Le jury, avant de rendre sa décision, n'a délibéré que quelques minutes. La décision a été unanime. Le jury a déclaré mal fondée l'action en libelle intentée par M. Gareau contre M. Irénée Vautrin.

Nos lecteurs sont au courant des faits de la cause que nous avons rapportés hier, M. Gareau réclamant \$2,000 de dommages de M. Vautrin, alléguant que ce dernier avait proféré certaines accusations malicieuses contre lui, au cours d'assemblées électorales dans le comté de Vercheres. Le jury a décidé que la réclamation était mal fondée et que de plus, M. Vautrin n'avait jamais proféré les accusations alléguées dans une assemblée électorale.

Devant la décision des jurés, le juge Lane a confirmé cette décision, renvoyant l'action avec frais. Le jury a rendu une réponse unanime à toutes les questions posées. Il y avait six questions que nous rapportons plus bas.

Aussitôt après avoir fait connaître leur décision, le président des jurés a fait remarquer au juge Lane : "Je constate que cette décision ne concorde pas beaucoup avec vos idées, mais je dois vous dire que nous avons suivi la cause attentivement et que nous avons rendu un verdict suivant notre conscience". "Ceci vous regarde, a répondu le juge ; vous étiez libres d'agir comme vous l'entendiez".

Aussitôt après la décision des jurés fut connue, Me Arthur Vallee, qui représentait M. Irénée Vautrin, présente au tribunal une motion demandant de rendre jugement suivant le verdict et de renvoyer l'action.

De son côté, Me J. N. Millette, procureur de A. L. Gareau, présente une autre motion, demandant au juge de rendre jugement en faveur du demandeur, nonobstant le verdict rendu, mais le juge lui fit remarquer que ce

TOUTE INITIATIVE EST LAISSEE AUX MARCHANDS DE CHARBON

La reprise du travail aux mines fait croire que tout danger de disette est disparu. — Le transport du charbon. — Un télégramme de l'hon. M. Taschereau.

Le "Syndicat d'Approvisionnement d'Urgence du Charbon" (Emergency Coal Syndicate) a reçu hier une nouvelle qui a dû faire de la peine à tous les pessimistes prévoyant une disette de charbon complète.

L'honorable premier ministre de la Province, répondant à une demande du Syndicat qui voulait savoir si le gouvernement autoriserait la ville à acheter son charbon, a télégraphié ce qui suit : "Télégramme reçu. Le lieutenant-gouverneur en conseil ne peut autoriser Montréal, ni aucune autre municipalité à acheter du charbon, mais la législature a le pouvoir si elle le juge à propos. Le cabinet provincial, à la séance du 13, n'a pas en conséquence autorisé Montréal à acheter soixante mille tonnes de charbon pour les revendre au prix coûtant. Le cabinet n'a pas ce pouvoir. Le gouvernement invite fortement les marchands de charbon à prendre l'initiative pour fournir du charbon à la population. Il préfère de toute manière laisser la chose à leur initiative, mais il se rend compte que son intervention peut devenir nécessaire si la population et nos industries sont menacées d'une disette de charbon au cours de l'hiver prochain."

L. A. TASCHEREAU.

L'HON. M. PERRON ACCORDE HIER LA CONSTRUCTION DE DEUX ROUTES

Il acquiesce à une demande faite par une délégation des paroisses de St-Ours, de St-Denis et de St-Charles-sur-Richelieu, pour un embranchement à la route St-Lambert-Sorel. — Une nouvelle route dans le comté de Labelle, qui traversera la paroisse de Ripon.

L'honorable M. Perron, ministre de la Voie et des Travaux, a fait hier, à ses bureaux, dans l'édifice du gouvernement provincial, on ont allées le rencontrer plusieurs délégations de comités locaux, venues pour demander la construction de nouvelles routes ou le prolongement ou l'amélioration de certaines routes déjà existantes.

Le ministre a accueilli chaleureusement ses visiteurs qui sont repartis satisfaits, convaincus que leur demande serait accordée.

La plus importante délégation fut celle composée des représentants des paroisses de St-Denis, St-Ours et St-Charles, qui demandèrent au ministre de la Voie, la construction d'une route qui leur faciliterait l'accès de la ville de Sorel.

Les cultivateurs de ces trois paroisses prétendaient que la route St-Lambert-Sorel, que l'on est en train de construire et qui sera terminée bientôt, ne leur profitera pas. Elle est encaissée entre le St-Laurent et le Richelieu.

M. Maurice Pelquin, député de Richelieu, a aussi conduit chez le ministre de la Voie une délégation composée de MM. Jos. Arpin, préfet du comté de Richelieu, J. P. Lachapelle, et plusieurs autres.

Cette délégation est venue discuter avec l'hon. M. Perron la construction de certaines parties de la route nationale St-Lambert-Sorel qui se poursuit activement et qui sera terminée au commencement de l'automne.

Le ministre de la Voie a réglé certaines petites difficultés que prévoyait les entrepreneurs de certaines parties de la route et la délégation s'est déclarée très satisfaite. M. Pelquin nous a même fait remarquer que M. Perron semblait s'intéresser d'une façon toute particulière au parachèvement de cette route St-Lambert-Sorel.

Une troisième délégation, venant de la paroisse de Ripon, comté de Labelle, cette fois s'est présentée chez le ministre de la Voie, conduite par M. Lahaie, nouveau député provincial de ce comté.

MM. Adélard Sabourin, maire de

CON. MOLE EST TROUVE COUPABLE PAR LES JURES DES ASSISES

Il était accusé du vol d'un cheval de course appartenant à M. P. J. Smith, turfman bien connu. — L'accusé prétendait garder le cheval "Civilian" comme garantie pour une réclamation contre le plaignant. — Deux jurés qui changent d'opinion.

Après avoir délibéré à deux reprises, hier après-midi, les jurés des Assises ont rendu un verdict de culpabilité dans le cas de Connor Mole, accusé du vol d'un cheval de course appartenant à M. P. J. Smith, propriétaire de chevaux bien connus dans le monde du turf.

L'affaire se serait passée le 24 juillet dernier alors que Mole, sans autorisation de Smith aurait conduit le cheval "Civilian", propriété de ce dernier, de la piste du Montreal Racing Club où il se trouvait à la piste de Kempton Park, à Laprairie.

Dès que M. Smith fut informé de la chose, il notifia le bureau du grand constable Cinq-Mars qui à son tour confia l'affaire à l'assistant grand constable Dan Sullivan.

Celui-ci se rendit une première fois à Kempton Park et n'y trouva pas l'accusé. Il demanda cependant à un des employés de la piste d'avertir Mole qu'il devait le lendemain, se présenter à son bureau. Mole se rendit à cette demande et se livra lui-même à M. Sullivan qui prit aussitôt les mesures nécessaires pour le cheval qui faisait la base de tout le litige soit garde à vue pour qu'il ne soit pas de nouveau enlevé.

M. Smith était représenté par Me D. A. Lafontaine, qui agissait pour la couronne. Tandis que Me Jimmy Crankshaw, jr., défendait l'accusé Mole.

Le plaignant fut d'abord appelé à témoigner. Il admit que Mole était son employé en qualité d'entraîneur. Il lui avait confié "Civilian" pour en prendre soin pendant que celui-ci devait rester à la piste du Montreal Racing Club, où un meeting devait avoir lieu.

Lorsque le meeting fut terminé, M. Smith affirme qu'il ne donna pas à Mole l'autorisation de conduire son cheval à Kempton Park. Il n'avait pas non plus l'intention de le faire et croit que son employé n'avait aucun droit d'agir ainsi sans lui en parler au préalable.

M. Smith dit que c'est un ami qui l'avertit que Mole était rendu à Kempton Park avec son cheval. Il le cherchait alors et était sur le point de le faire rechercher.

M. Dan Sullivan, assistant du grand constable fut aussi entendu. Il raconta que lors de sa première visite à Kempton Park où le plaignant lui avait dit que l'accusé s'était retiré, il ne trouva pas Mole. Cependant, il fit avertir ce dernier par un fonctionnaire

de la piste qu'il désirait le voir le lendemain à son bureau.

Le lendemain il reçut la visite de Mole à qui il confia la mission dont il était chargé. Mole consentit à la lecture du mandat et demanda qu'on le remit en liberté sous cautionnement ce qui lui fut accordé.

L'accusé fut alors appelé à témoigner à son tour et déclara que lorsqu'il conduisit le cheval de Smith à Kempton Park, il n'avait aucunement l'intention de commettre un vol mais tout simplement de garder la bête en garantie jusqu'à paiement d'une réclamation qu'il prétend avoir contre le plaignant.

Il admit toutefois n'avoir pas reçu d'instruction au sujet du transport de ce cheval.

M. O'Grady, compagnon de l'accusé corrobora ses déclarations et Me Crankshaw déclara sa preuve close.

L'avocat de la défense ne fit qu'un court plaidoyer qui fut suivi par un bref réquisitoire par Me Lafontaine, avocat de la couronne. L'honorable juge Monet expliqua aux jurés leurs devoirs dans la cause et ses derniers se retirèrent pour une première fois dans leur chambre de délibérations.

Une demi-heure plus tard, ils revenaient dans l'enceinte du tribunal.

Le greffier de la cour d'Assises, M. Godin demanda alors, suivant la coutume, si après avoir délibéré, ils en étaient venus à une décision unanime et si dans l'affirmative, quelle était cette décision.

Le président du jury, d'une voix forte répondit alors que ses collègues et lui-même trouvaient l'accusé coupable de vol, mais qu'ils le recommandaient fortement à la clémence du tribunal.

Le verdict connu, Me Crankshaw demanda que le greffier demande à tour de rôle aux jurés leur verdict personnel, et c'est à ce moment que deux d'entre eux déclarèrent qu'ils trouvaient Mole non-coupable.

Cette déclaration créa une certaine sensation à laquelle le président du tribunal mit fin en conseillant aux jurés de retourner dans leur chambre pour délibérer de nouveau, ce qu'ils firent pour revenir de nouveau. Unanimes cette fois à déclarer l'accusé coupable, mais le recommandant d'une façon toute spéciale à la clémence de la cour.

Le juge Monet les félicita sur leur verdict qu'il croit conforme à la preuve, puis il les laissa, fixant à lundi matin la sentence de l'accusé. La Cour fut donc ajournée à lundi.

UNE TEMPETE AU CONSEIL AU SUJET DE LA RECONSTRUCTION

L'échevin Turcot veut faire annuler tout ce qui a été accompli jusqu'ici et prétend que la commission des architectes a été nommée en contravention avec la charte. — Un "next meeting" du président Brodeur met fin à la discussion.

La reconstruction de l'Hôtel de Ville ne se fera pas aussi vite que certains optimistes pouvaient le penser car voici que tous les travaux préliminaires sont sur le point, sinon d'être annulés, du moins passablement retardés. On sait que le comité exécutif a choisi une commission d'architectes pour lui demander d'examiner les plans préparés par l'architecte municipal et que cette commission, qui devait faire rapport hier, a remis ce rapport à lundi prochain. Or, voici qu'un des membres du comité exécutif, l'échevin Turcot, prétend que cette commission a été nommée illégalement, que le comité exécutif n'avait pas le droit de la nommer, parce qu'il n'y avait pas de fonds votés pour la payer, et que la ville va se trouver de ce chef chargée d'une dette de \$105,000.

L'échevin Turcot se lève pour demander de soumettre une question de privilège, ayant entre les mains un discours préparé d'une douzaine de feuillets. Le président du comité exécutif, l'échevin Brodeur, se lève immédiatement pour demander l'application des règles, prétendant qu'il n'y a pas de questions de privilège.

Le maire donne cependant la parole à l'échevin Turcot qui commence à expliquer que le comité exécutif, en son absence et contre sa volonté bien exprimée, a "engagé" des architectes pour surveiller les travaux de reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Il lit un article de la Charte disant que le comité exécutif ne peut pas s'engager, ni engager la ville, dans des dépenses excédant \$5,000 et il prétend que cette vérification des plans par les architectes coûtera \$105,000. Il établit ces chiffres en disant que le comité a retenu les services de quatre bureaux d'architectes, chacun demandant 2 pour cent, soit 8 pour cent sur un million, c'est-à-dire \$80,000. La surveillance des travaux qui dureront vingt mois prendra bien \$1,000 par mois, soit \$20,000 et il met ensuite \$5,000 pour les dépenses casuelles. Il semble croire, malgré les protestations de l'échevin O'Connell, qui dit que les architectes en question n'ont jamais été engagés pour diriger ou vérifier les travaux, mais simplement pour examiner des plans de l'Hôtel de Ville. Le commissaire Desrochers donne des explications dans le même sens, mais l'échevin Turcot soutient quand même que le comité exécutif a outrepassé ses pouvoirs.

Le maire fait venir M. Pelletier pour lui demander si les fonds ont été votés et reçoit une réponse négative. Plusieurs échevins voudraient parler à ce sujet et, selon les règlements, personne n'a le droit de le faire. Le maire déclare que si l'honneur du conseil ou de l'un de ses membres est en jeu, la question de privilège doit être entendue.

M. Turcot continue donc à lire une partie de son discours et réaffirme que le comité a agi sans le consulter. Il dit qu'il y a du népotisme là-dessous et que la ville aurait dû tout de suite retenir les services de bons architectes qui auraient demandé une commission de 4 ou 5 pour cent en fin de diriger les travaux. Il cite des exem-

ples pour prouver que jamais on ne demande de commission pour examiner des plans et que tous les architectes dont les services ont été ainsi retenus auront le droit de demander des honoraires à la ville et que la ville devra payer.

Le président de l'exécutif réplique qu'il est prêt à attendre la décision des tribunaux civils à ce sujet, car il sait que pas un architecte n'a été engagé pour diriger ou surveiller l'exécution des plans. "Du reste, dit-il, le comité n'a pas le droit d'engager des architectes et il ne l'a pas fait".

La discussion menace de s'éterniser et devient assez acrimonieuse quand, à la fin, le président demande à l'échevin Turcot de soumettre une motion, afin que le conseil la puisse discuter. La motion suivante est donc présentée :

Proposé par l'échevin Turcot, appuyé par l'échevin Vaillancourt : "Que le conseil blâme le Comité exécutif d'avoir, en contravention des dispositions de la Charte, nommé une commission d'architectes, quand les fonds nécessaires au paiement des honoraires de ces architectes n'avaient pas été votés et quand les dits honoraires devaient dépasser la somme de \$5,000 au-delà duquel montant les contrats n'auraient été accordés par le conseil sur rapport du comité exécutif".

La question va enfin pouvoir se discuter à fond et nous allons savoir ce que coûtent ces fameux architectes. Déjà, deux ou trois échevins sont prêts à adresser la parole et attendent un signe du président quand on entend le cri "Next meeting" lancé par l'échevin Brodeur.

Toute l'affaire est donc remise à la prochaine séance qui aura lieu sur convocation.

En sortant, nous demandons à l'échevin Turcot ce qui va advenir de tout ceci et à quelle date aura lieu la prochaine séance.

"Nous avons ajourné sine die, dit-il, parce que ceci permettra de ramener la question à la prochaine séance et j'ai bien l'intention de prouver que le comité exécutif a outrepassé ses prérogatives."

Attendant la reconstruction de l'Hôtel de Ville n'advance pas? — Ce n'est pas de ma faute, c'est de celle de M. Brodeur.

L'HON. M. TASCHEREAU NE SERA PAS A MONTREAL

Contrairement à ce qui a été annoncé déjà, l'hon. M. Taschereau, premier ministre, ne sera pas aux bureaux du gouvernement provincial aujourd'hui. Le premier ministre a été forcé de remettre son voyage à mardi prochain.

Etant aux bureaux du gouverne-

AU CLUB DE REFORME AUJOURD'HUI

Comme nous l'avons annoncé hier, c'est aujourd'hui, à 1 heure de l'après-midi, que le Club de Réforme inaugurera sa saison des déjeuners-causeries 1922-23, sous la présidence du Dr Jean-P. Decarie, le nouveau et sympathique président.

Le déjeuner commencera à une heure précise et réunira sûrement un grand nombre de convives.

Le conférencier sera M. Srinivasa Sastry, membre du conseil vice-royal des Indes, en mission au Canada et qui a déjà donné plusieurs conférences.

Tous les membres sont cordialement invités.

LA PESANTEUR DES AUTOS-CAMIONS

Le rapport de l'ordre du jour touchant l'adoption d'un règlement limitant la capacité des véhicules de commerce a été encore remis. L'échevin Sensregret explique que le rapport en question est soumis à un comité d'étude et l'échevin Trépanier dit qu'on ne doit pas agir à la légère sur cette question.

Le comité qui étudie la question a reçu des députations de diverses sociétés et maisons de commerce demandant à ce qu'on conserve le statu quo. Le progrès exige l'augmentation de capacité des véhicules et c'est à nous de construire des rues et des routes en conséquence. Il croit cependant que la ville pourrait réglementer la nature des pneus ou bandages employés sur les voitures automobiles.

Vient alors la question de discuter le rapport ou de s'en remettre à une prochaine séance et le vote pris donne 22 voix pour la remise à plus tard et 6 pour la discussion immédiate.

LA REPRISE DU BACCALAUREAT

Nous avons publié l'autre jour les résultats du baccalauréat classique, session d'automne, pour la section de philosophie-sciences. L'on vient de nous communiquer ceux de la section lettres-grammaire ou examen de rhétorique. Ci-suit la liste complète de ceux qui ont réussi.

Ont conservé 60 p.c. : Lucien Allard, Oscar Archambault, Chs-Edouard Beaudry, Rose-Alba Beaulac, Alcide Beaulieu, Edouard Bisson, Juliette Chabot, Armand Chevreton, Denis Clarke, Anita de Grandpré, Aldeï Denis, Paul Dorais, Roland Duménil, Alphonse Groulx, Laurent Hébert, Alfred Jassin, François Lamoureux, Rémée Lamy, Romeo Latour, Joseph Laurin, Madeleine Longtin, Georges Moreau, Paul Mousseau, M. Thérèse Paquin, Paul Radakir, Zotique Renaud, Ernest Saint-Maurice, Anselme Tourigny, Edmond Tremblay.

Ont conservé 50 p.c. : Lucien Amyot René Boissonault, Antonio Cordeau, Sylvio Daoust, Armand Desnoyers, Rosario LeBrun, Ovide Pigeau, Hector Robillard, Achille Thout, Achille Donat Tremblay.

Ont droit de reprise sur les devoirs indiqués : Antonio Fortin, thème anglais; Jean-Marie Lafleur, version grecque; Joseph-André ou Jules Martel, thème anglais; Hélène Millette, thème anglais; Leo Robert, version grecque.

Les résultats des candidats ci-après sont incomplets ou insuffisants : Jean-Baptiste Champagne, Raynald Lamoureux, Irénée Pelquin, Edmond Tremblay.

Quelques-uns des candidats, ayant déjà subi avec succès l'examen de philosophie-sciences et ayant réparé les lacunes de leur examen de lettres-grammaire, ont droit au grade et au diplôme de bachelier. Ce sont :

Bacheliers ès arts : François Lamoureux, Madeleine Longtin, Zotique Renaud.

Bacheliers ès sciences : Achille-Donat Tremblay.

Les Religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie d'Hochebourg donneront ce matin une réception en l'honneur de Mgr Pietro di Maria, qui doit visiter leur couvent ce matin. La cérémonie de réception aura lieu à 9 heures.

MGR PIETRO DI MARIA

Les Religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie d'Hochebourg donneront ce matin une réception en l'honneur de Mgr Pietro di Maria, qui doit visiter leur couvent ce matin. La cérémonie de réception aura lieu à 9 heures.

Mgr Pietro di Maria

Les Religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie d'Hochebourg donneront ce matin une réception en l'honneur de Mgr Pietro di Maria, qui doit visiter leur couvent ce matin. La cérémonie de réception aura lieu à 9 heures.

Mgr Pietro di Maria

Les Religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie d'Hochebourg donneront ce matin une réception en l'honneur de Mgr Pietro di Maria, qui doit visiter leur couvent ce matin. La cérémonie de réception aura lieu à 9 heures.

Mgr Pietro di Maria

Les Religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie d'Hochebourg donneront ce matin une réception en l'honneur de Mgr Pietro di Maria, qui doit visiter leur couvent ce matin. La cérémonie de réception aura lieu à 9 heures.

Mgr Pietro di Maria

Les Religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie d'Hochebourg donneront ce matin une réception en l'honneur de Mgr Pietro di Maria, qui doit visiter leur couvent ce matin. La cérémonie de réception aura lieu à 9 heures.

Mgr Pietro di Maria

Les Religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie d'Hochebourg donneront ce matin une réception en l'honneur de Mgr Pietro di Maria, qui doit visiter leur couvent ce matin. La cérémonie de réception aura lieu à 9 heures.

Mgr Pietro di Maria

LE CONSEIL REFUSE DE VOTER L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

Une motion de l'échevin Trépanier est repoussée par la presque majorité du Conseil. — Il s'agissait de rendre l'arbitrage obligatoire pour les employés civils. — Le vote. — Des absents.

Les employés civils, pompiers, agents de police, employés du service des eaux et autres fonctionnaires affectés aux services d'utilité publique, ont-ils le droit de se mettre en grève et doit-on leur imposer l'arbitrage?

Cette question a été longuement discutée hier après-midi, au conseil de ville après la présentation d'une motion de l'échevin Trépanier dont voici le texte :

Attendu que l'arbitrage, tout obligatoire que le rend le statut 11, Georges 5, chapitre 46, concernant les grèves, contre-grèves municipales, ne peut dans certains conflits entre employeurs et employés avoir des résultats pratiques que si les deux parties en cause se trouvent liées par la décision des arbitres;

Attendu que le Gouvernement provincial a déjà songé à rendre obligatoire la sanction de tout tribunal d'arbitrage constitué en vertu de ce statut;

Attendu que les représentants de certains syndicats ouvriers se sont prononcés en faveur de cette mesure;

Attendu que certains différends entre employeurs et employés notamment celui qui existe actuellement entre les autorités de la ville et la Fédération des employés municipaux de Montréal, semblent rendre plus opportune que jamais l'adoption d'une telle législation;

Attendu que l'amendement qui serait proposé dans ce sens au statut ci-dessus cité devrait stipuler clairement que toute grève des employés des services publics municipaux sera, à l'avenir, prohibée et que ceux qui se rendront coupables de ce délit seront passibles de fortes pénalités;

Attendu que dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et du bien-être public, il est de la plus haute importance que toute grève soit évitée dans lesdits services municipaux;

Proposé par l'échevin Trépanier, appuyé par l'échevin Gareau :

Que, pour les raisons ci-dessus énumérées, les autorités provinciales soient instamment priées d'amender le plus tôt possible, ledit statut 11, Georges 5, chapitre 46, concernant les grèves, contre-grèves municipales, de façon à rendre obligatoire pour les deux parties en cause la décision du tribunal d'arbitrage constitué en vertu de ce statut, à prohiber toute grève des employés des services publics municipaux et à rendre passibles de fortes pénalités ceux qui se rendront coupables de ce délit.

Cette motion était appuyée tout d'abord par l'échevin Riel, mais celui-ci a retiré son appui quand il a constaté que le maire et le président du comité exécutif se prononçaient contre elle. L'échevin Gareau l'a couragement soutenu.

L'échevin Trépanier explique la nécessité d'avoir des conseils d'arbitrage obligatoires, dit à quels dangers la ville s'est vue exposée lors de la grève de 1918 et demande que le conseil appuie sa motion qu'il croit d'utilité publique. Il favorise l'union, mais pense que l'union doit être toujours prête à accepter l'arbitrage : les ouvriers ou employés nomment un représentant, la ville en nomme un autre et ces deux représentants s'entendent sur la nomination d'un troisième arbitre. La décision de ces trois arbitres doit être acceptée.

Le maire se prononce contre cette motion parce que, selon lui, les lois provinciales suffisent. Les pompiers et les agents n'ont pas le droit de se mettre en grève. Il veut que tous les ouvriers et employés soient traités avec la même justice du moment que cela ne gênera pas le fonctionnement des affaires de la ville.

L'échevin Vaillancourt partage cet avis et parle longuement des unions ouvrières, de leurs buts et des résultats qu'elles ont obtenus. Il s'oppose à la motion qui, à son sens, attaque les unions des ouvriers.

Le président et le comité exécutif est aussi opposé à la motion Trépanier.

M. E. DESROCHERS, M.P.

M. Eugène Desrochers, député Maskinongé aux Communes, était à Ottawa où il est allé régler quelques affaires dans l'intérêt de son comté.

M. Desrochers est venu rendre visite à nos bureaux avant de retourner chez lui. Il s'est dit enchanté de son voyage.

BENNY LEONARD et LEW TENDLER Au Saint-Denis, Demain.

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler

Benny Leonard et Lew Tendler



"HIS MASTER'S VOICE"

Les Disques "La Voix de son Maître"

font constamment les délices des connaisseurs. Ils feront les vôtres — nécessairement.

Voici quelques disques charmants que vous pourriez ajouter à votre collection.

DISQUES DE 10 POUCES, DOUBLE FACE, 85c.

18933—Why Should I Cry Over You? — Les Virginians	120614—Quand les fraises seront mûres — (chant) M. Sonnelly, du théâtre Alhambra, Paris
18934—Fox Trot — Les Virginians	120615—Le sourire de la femme — (chant) M. Sonnelly, du théâtre Alhambra, Paris
18935—Cool Black Mambo — Fox Trot, Paul Whiteman et son Orchestre	263126—Le Petit Grégoire — (chant) Théodore Botrel
Tricks — Fox Trot, Paul Whiteman et son Orchestre	Dors, mon gars — (chant) Hector Delmet
18936—Say it while dancing — Fox Trot, Orchestre de Chicago	263046—Vieux sans amour — (chant) Hector Delmet
I'm Just Wild about Harry — Fox Trot, Paul Whiteman et son Orchestre	Chanson bête — (chant) Hector Delmet
120616—Les p'tits systèmes — (comique) Germain Landry, Paris	263121—Je voulais — (chant) Paul Dufall
Ma sœur Camille — Germain Landry, Paris	Si tu le voulais — (chant) Paul Dufall
73366—Parade des soldats de bois — Marche caractéristique, Orchestre International Novelty	263014—Je m'en va t'n à la fontaine — (chanson comique) H. Germain
Etoile Etincelante — Gavotte d'opéra, Orchestre International Novelty	Mon père y t'n marié — (chanson populaire canadienne) H. Germain

Nous nous ferons un plaisir de vous faire jouer ces disques ou tout autre de votre choix, à notre magasin — même sans intention d'achat.

Le "Victrola"

—Le gai compagnon de toutes les occasions. —Le seul instrument spécialement construit pour jouer parfaitement les disques "La Voix de son Maître".

Faites installer aujourd'hui un Victrola que vous trouverez dans le modèle de votre choix. Depuis \$37.50 à \$465.00. Termes faciles.

Foisy Frères Inc.

210-216 EST, RUE STE-CATHERINE

Tel. Est 1644. — Angie Sangui.